

#### 2.4.4. Fonctionnement écologique

*Dans le cadre de l'étude du fonctionnement écologique, les données issues de la Trame verte et bleue de Midi-Pyrénées (volet biodiversité du SRADDET Occitanie) ont été adaptées au niveau local. En effet, l'échelle plus resserrée de l'analyse permet d'identifier d'autres réservoirs locaux mais également d'infirmier le rôle de continuité écologique de certains corridors repérés au niveau régional.*

Le fonctionnement écologique d'un site consiste à étudier l'organisation de l'espace (la mosaïque des éléments du territoire et la façon dont tous ces éléments sont reliés entre eux), en sachant que la complexité, la diversité, la connectivité et finalement l'hétérogénéité du territoire conditionnent la biodiversité.

L'étude du fonctionnement écologique du site passe par une analyse à une échelle assez large afin de repérer les potentiels flux d'espèces d'un réservoir à un autre puis à une aire d'étude plus resserrée.

Au titre de la cartographie des milieux naturels à préserver du Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) d'Occitanie, la zone d'implantation potentielle n'est incluse dans aucun réservoir de biodiversité et n'est traversée par aucun corridor écologique identifié à l'échelle régionale.

Le ruisseau « Le Tort », référencé localement comme cours d'eau, permet le développement et la dispersion d'espèces inféodées à ce type de milieux. Situé à environ 200 m à l'ouest des terrains du projet, aucune interaction n'est possible en l'absence de cours d'eau ou de points d'eau au sein de la ZIP et de son aire d'étude écologique rapprochée.

Un obstacle ponctuel est recensé à proximité de la zone d'implantation potentielle du projet au niveau du réseau hydrographique local, plus précisément en amont du « Lac de Combe Cave » à environ 2 km au nord-est de la ZIP. Ce barrage constitue un obstacle au déplacement pour la biodiversité notamment pour les espèces piscicoles. Cet ouvrage vient en effet rompre la continuité écologique du ruisseau « le Tort » identifié par le SRADDET Occitanie.

- Le SRADDET d'Occitanie ne met en évidence aucun réservoir de biodiversité ou corridor écologique au sein de la zone d'implantation potentielle.
- **L'enjeu fonctionnel principal** concerne le **réseau hydrographique local** constitué par le **ruisseau « Le Tort »** situé à proximité immédiate à environ 200 mètres à l'ouest de la zone d'implantation potentielle du projet.
- **Les terrains du projet ne sont pas essentiels au maillage écologique local.**

## Fonctionnement écologique local



PLANCHE 43. Fonctionnement écologique local

### 2.4.5. Conclusion de l'expertise écologique

L'expertise écologique menée dans l'aire d'étude a permis de démontrer que les terrains les plus attractifs pour la biodiversité se situent au niveau des fossés, ronciers et fourrés au nord, du fait de la nidification de nombreuses espèces d'oiseaux à leur niveau.

Concernant la flore, une espèce à enjeu de conservation de niveau faible a été relevé au sein du site.

Concernant la faune, les seuls enjeux majeurs concernent l'avifaune, car pour les autres groupes peu d'espèces remarquables ont été recensées. Le contexte environnemental des terrains du projet n'est en effet pas propice pour un grand nombre d'espèce. La richesse avifaunistique est quant à elle liée à l'absence de milieux favorables à leur reproduction localement au vu de la dominance de cultures.

L'analyse des habitats de végétation et d'espèces est synthétisée dans le tableau ci-après :

Tableau 62. Rappel des niveaux d'enjeux répercutés sur le tableau de synthèse des enjeux écologiques

	Enjeux locaux <b>TRÈS FORT</b>
	Enjeux locaux <b>FORT</b>
	Enjeux locaux <b>MODÉRÉ</b>
	Enjeux locaux <b>FAIBLE</b>
	Enjeux locaux <b>TRÈS FAIBLE</b>
	Enjeux locaux <b>NUL</b>

Tableau 63. Synthèse des enjeux écologiques au sein de l'aire d'étude immédiate

Habitats	Végétation	Avifaune	Mammifères	Chiroptères	Herpétofaune	Entomofaune	Synthèse
Fossé x Haie mésophile plantée							
Fossé x Jonchaie							
Friche prairiale							
Friche prairiale x Fourré mésophile							
Haie mésophile arbustive							
Jonchaie							
Parcelle cultivée							
Prairie mésophile							
Roncier							
Vigne							
Voie de circulation							
Zone artificialisée							

Toutes les informations collectées ont permis d'illustrer ces différents enjeux sur une carte (habitats de végétation, habitats d'espèces, sites de nidification...) présentée ci-après.

PLANCHE 44. Synthèse des enjeux écologiques

### Synthèse des enjeux écologiques



## 2.5. Paysage et patrimoine

L'analyse paysagère a été élaborée à partir d'analyses bibliographiques (« *Paysage de Midi- Pyrénées – De la connaissance au projet* » ; CAUE Midi-Pyrénées).

### 2.5.1. Définitions

Définitions issues du « *Guide relatif à l'élaboration des études d'impacts des projets de parcs éoliens terrestres, Ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer, 2017* ». Ces dernières restent applicables dans le cas de parcs ou de serres photovoltaïques.

- Paysage

Le paysage désigne « une partie de territoire telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et/ou humains et de leurs interrelations dynamiques » (Convention Européenne du Paysage).

- Visibilités

La visibilité se définit dès lors qu'un observateur a la possibilité de voir tout ou une partie de la zone d'implantation potentielle du projet depuis un espace donné. La visibilité doit être précisée à partir de différents paramètres :

- ▶ la distance entre l'observateur et la zone d'implantation potentielle du projet ;
- ▶ la présence d'obstacles ou de masques visuels entre l'observateur et la zone d'implantation potentielle du projet (relief, couvert végétal, boisements, bâti, etc.).

- Covisibilités

On parle de « covisibilité » ou de « champ de visibilité » lorsque le projet et le monument sont soit visibles l'un depuis l'autre, soit visibles ensemble d'un point quelconque.

- ▶ Les covisibilités peuvent-être directes : le projet se superpose à l'élément de paysage ou de patrimoine,
- ▶ ou indirectes : le projet et l'élément de paysage ou de patrimoine sont visibles au sein d'un angle de 50° correspondant à l'angle de la vision humaine.

### 2.5.2. Les aires d'étude

#### 2.5.2.1. Aires d'étude recommandées

D'après le guide de l'étude d'impact des installations photovoltaïques au sol (réalisé par le Ministère de l'Écologie, du Développement durable, des Transports et du Logement, 2011), l'aire d'étude correspond à la zone géographique dans laquelle le projet est potentiellement visible dans le paysage. Elle doit être définie en fonction des incidences potentielles attendues, des protections réglementaires existantes, de la configuration de la zone d'implantation et de sa sensibilité.

Au-delà de 3 km, les études montrent que la perception des panneaux solaires est réduite à celle d'un « motif en gris ».

L'aire d'étude peut se décomposer en :

- Une zone rapprochée correspondant à une surface allant de quelques hectares à quelques km<sup>2</sup>,
- Une zone intermédiaire correspondant à une surface de quelques dizaines de km<sup>2</sup>,
- Une zone plus éloignée, correspondant à une surface d'une centaine de km<sup>2</sup>.

#### 2.5.2.2. Les aires d'étude paysagères de la zone d'implantation potentielle du projet

Dans le cadre de cette étude de paysage, les aires d'études suivantes ont été définies et sont présentées ci-après.

Tableau 64. Définition des aires d'étude paysagères

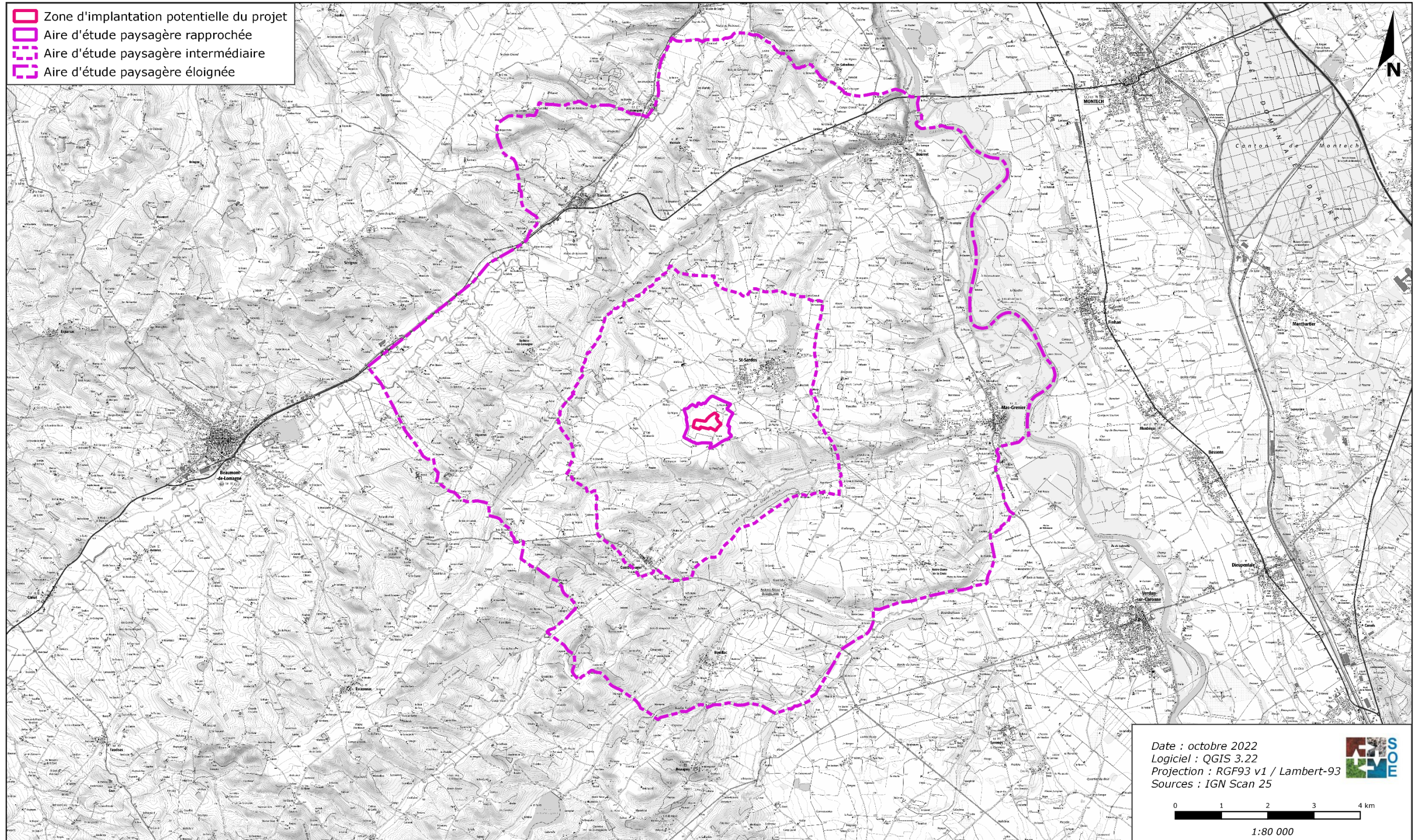
Aires d'étude	Surface	Caractéristiques	Critères de délimitation
Eloignée	Environ 140 km <sup>2</sup>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Haute terrasse bordée par la vallée de la Garonne au nord-est, par la vallée de la Gimone au nord-ouest, évoluant doucement vers les coteaux de la Lomagne au sud-ouest</li> <li>• Nombreuses retenues d'eau à l'ouest et à l'est</li> <li>• Secteur très cultivé, la végétation arborée étant limitée aux pentes abruptes                             <ul style="list-style-type: none"> <li>• Habitat diffus, regroupé en hameaux, lieux-dits et villages (Mas-Grenier, Bouillac, Larrazet...)</li> </ul> </li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Vallée de la Gimone, centres-bourgs de Larrazet et de Bourret, RD 14 et ruisseau de Catuzats au nord</li> <li>• Centre-bourg de Vigueron, voie ferrée Castelsarrasin-Beaumont-de-Lomagne et RD 928 à l'ouest</li> <li>• Vallées de la Picarde et de la Dère, centres-bourgs de Bouillac et de Notre Dame de la Croix au sud</li> <li>• Centre-bourg de Mas-Grenier et méandres de la Garonne à l'est</li> </ul>
Intermédiaire	28 km <sup>2</sup>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Topographie de haute terrasse découpée par des vallées et vallons secondaires globalement orientés selon un axe nord-sud et creusés par le réseau hydrographique                             <ul style="list-style-type: none"> <li>• Vallées de la Tessonne et du Lambon</li> <li>• Centres-bourgs de Saint-Sardos et Comberouger</li> </ul> </li> <li>• RD 55, RD 25 et RD 77 (axes majeurs du secteur)</li> <li>• Parcelles agricoles ou prairies dans les secteurs au relief peu marqué</li> <li>• Couverture boisée localisée sur les versants abrupts</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Vallée de la Tessonne au nord-ouest et lieu-dit « Ricaumont » au nord-est</li> <li>• Lieu-dit « Monja » et RD 55 à l'est</li> <li>• Topographie et lieu-dit « Ayguebère » au sud-est</li> <li>• Centre-bourg de Comberouger et RD 3 au sud-ouest                             <ul style="list-style-type: none"> <li>• Lieux-dits « Huguets », « Brivecastel », vallée de la Tessonne à l'ouest</li> </ul> </li> </ul>

Aires d'étude	Surface	Caractéristiques	Critères de délimitation
<b>Rapprochée</b>	0,83 km <sup>2</sup>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Relief au sein duquel s'inscrit la ZIP</li> <li>• Voiries les plus proches et voies d'accès au site (Route d'Escala, ...)</li> <li>• Habitations et locaux agricoles les plus proches (« <i>la Majorelle</i> », « <i>Escala</i> », « <i>Quillot</i> »)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Lieu-dit « <i>la Majorelle</i> » au nord</li> <li>• Route de Brivecastel au sud-est</li> <li>• « <i>Quillot</i> » et « <i>Escala</i> » au sud,</li> <li>• Ruisseau du Tort à l'ouest</li> <li>• Limites entres parcelles pour la majorité du périmètre</li> </ul>

Ces aires sont différentes de celles présentées pour l'ensemble des thématiques environnementales : elles sont adaptées au volet paysager, dépendant notamment des unités paysagères et des variations topographiques.

PLANCHE 45. Aires d'études paysagères

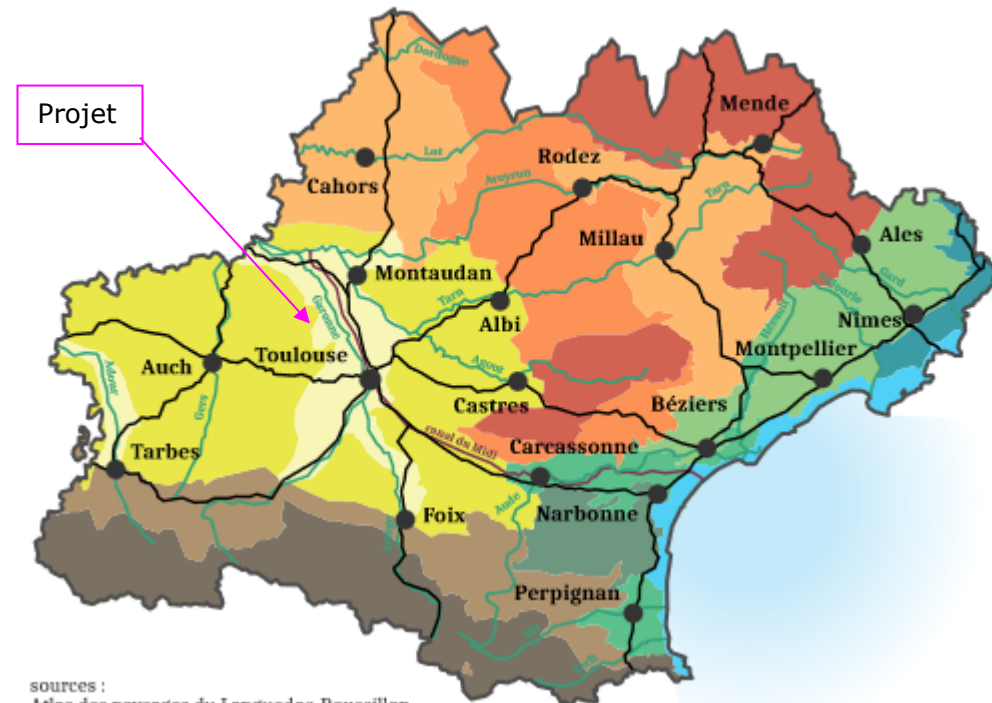
Aires d'études paysagères



### 2.5.3. Contexte paysager

#### 2.5.3.1. Contexte régional

Géographiquement, la ZIP s'inscrit au sud-est du Bassin aquitain, dans une zone de basse altitude située entre le Massif central et les Pyrénées. L'aire d'étude paysagère éloignée se déploie sur la région Occitanie et l'entité des vallées et plaines du Midi-Pyrénéen garonnais. Elle s'inscrit sur deux départements, le Tarn-et-Garonne, le Gers au sud-ouest et avoisine la Lot-et-Garonne en Nouvelle-Aquitaine au nord-ouest.



sources :  
 Atlas des paysages du Languedoc-Roussillon,  
 DREAL Languedoc-Roussillon 2010 ;  
 Paysages de Midi-Pyrénées, de la connaissance au projet,  
 DREAL Midi-Pyrénées-URCAUE 2015

#### Vallées et plaines du Midi pyrénéen garonnais

- Vallée de Garonne et grandes rivières
- Coteaux et collines

#### Pyrénées

- Piémont pyrénéen
- Montagnes pyrénéennes

#### Monts et plateaux du Massif central

- Causses et avant-causses
- Contreforts et plateaux
- Montagnes du Massif central

#### Côtes et bordures du littoral méditerranéen

- Littoral
- Garrigues et collines sèches
- Plaines méditerranéennes
- Bords du Rhône
- Massif des Corbières

Le territoire des vallées et plaines du bassin de la Garonne est fortement modelé par l'érosion et l'enfoncement des cours d'eau, les altitudes baissent progressivement et les cours d'eau se rejoignent vers la vallée de la Garonne. Ce socle d'origine sédimentaire (Cf chapitre 2.3.2.2 Contexte géologique) est parcouru par l'arc de la Garonne et ses principaux affluents. Il est à l'origine d'un paysage de collines entrecoupé par de larges vallées. La plaine de la Garonne, trait d'union des systèmes hydrologiques des Pyrénées et du Massif central (Cf chapitre 2.3.3 Contexte hydrologique), est devenu avec son amplitude et son relief relativement plat, un lieu privilégié de l'intensification de l'agriculture, du développement historique de grandes infrastructures de transports - canaux, voies de chemin de fer, routes nationales et autoroutes - et de l'étalement urbain des grandes agglomérations de Midi-Pyrénées. La végétation arborée est cantonnée à quelques grands massifs forestiers aux abords des principaux cours d'eau. Dans les coteaux, l'évolution des paysages est ralentie par l'amplification du vallonnement notamment aux abords du piémont des Pyrénées et du Massif central.

Les modèles d'organisation du territoire et les motifs paysagers hérités du passé (polyculture, maillage de villages et de fermes souvent implantés en crêtes, allées plantées donnant accès aux domaines...) persistent sur le terrain comme dans l'imaginaire collectif.

A l'échelle du territoire d'étude les entités paysagères régionales se subdivisent. Ainsi, l'aire d'étude éloignée est localisée au sein de deux unités paysagères, principalement dans « *la Lomagne Garonnaise* » où se situe le projet et « *le Pays Toulousain* » à l'est.

➔ L'aire d'étude paysagère éloignée se localise au sein de l'entité des vallées et plaines du Midi-Pyrénéen garonnais, à l'ouest, en région Occitanie.

Figure 55. Grands ensembles géographiques et familles de paysages en région Occitanie (hors échelle)

Source : Grands ensembles géographiques et familles de paysages en région Occitanie, DREAL Occitanie

### 2.5.3.2. Caractéristiques paysagères de l'aire d'étude éloignée

#### Les unités paysagères concernées

L'aire d'étude paysagère éloignée du projet est incluse au sein de 5 unités paysagères (voir illustration suivante). Il s'agit des unités paysagères suivantes :

- Les coteaux de Lomagne (n°01), en partie sud-ouest de l'aire d'étude paysagère éloignée ;
- La vallée de la Gimone (n°02), en partie nord-ouest de l'aire d'étude paysagère éloignée ;
- Les terrasses hautes de la Garonne rive gauche (n°12), qui constituent la partie centrale de l'aire d'étude paysagère éloignée et qui comprennent la ZIP du projet ;
- Les terrasses intermédiaires (n°13), qui constituent le sud-est de l'aire d'étude paysagère éloignée ;
- La Garonne des Ramiers (n°16), sur la frange nord-est de l'aire d'étude paysagère éloignée.

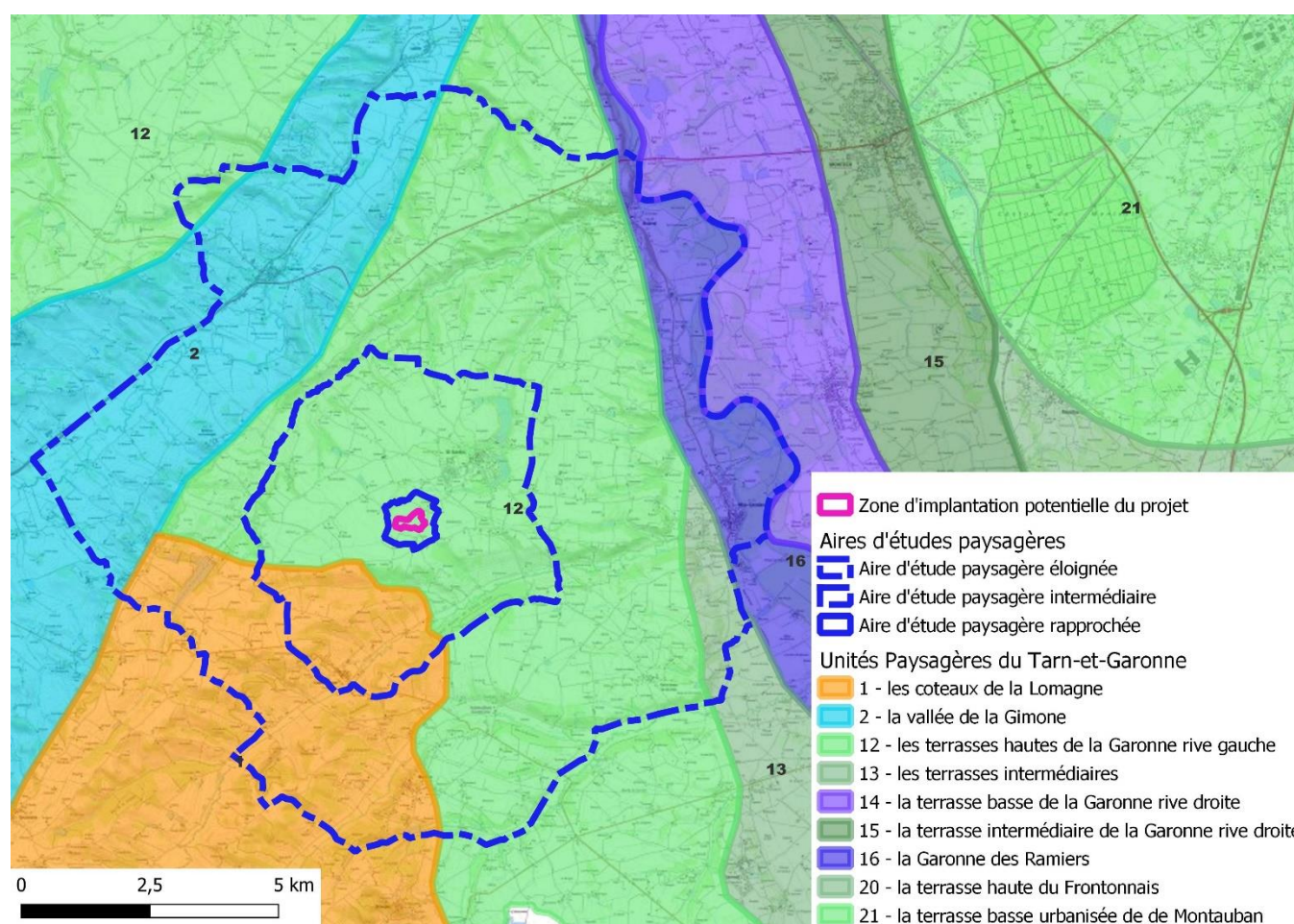


Figure 56. Unités paysagères de l'aire d'étude paysagère éloignée

Source : Atlas des Paysages du Tarn-et-Garonne

#### Structure du paysage à l'échelle de l'aire d'étude éloignée

L'aire d'étude paysagère éloignée est marquée en son centre, au nord et au sud par les terrasses hautes de la Garonne, les coteaux de la Lomagne au sud-ouest, de la vallée de la Gimone au nord et nord-ouest, la Garonne des Ramiers à l'extrême est et les terrasses intermédiaires de la Garonne au sud-est.

La transition entre les terrasses hautes de la Garonne et les coteaux de Lomagne n'apparaît pas de façon nette dans le secteur d'étude.

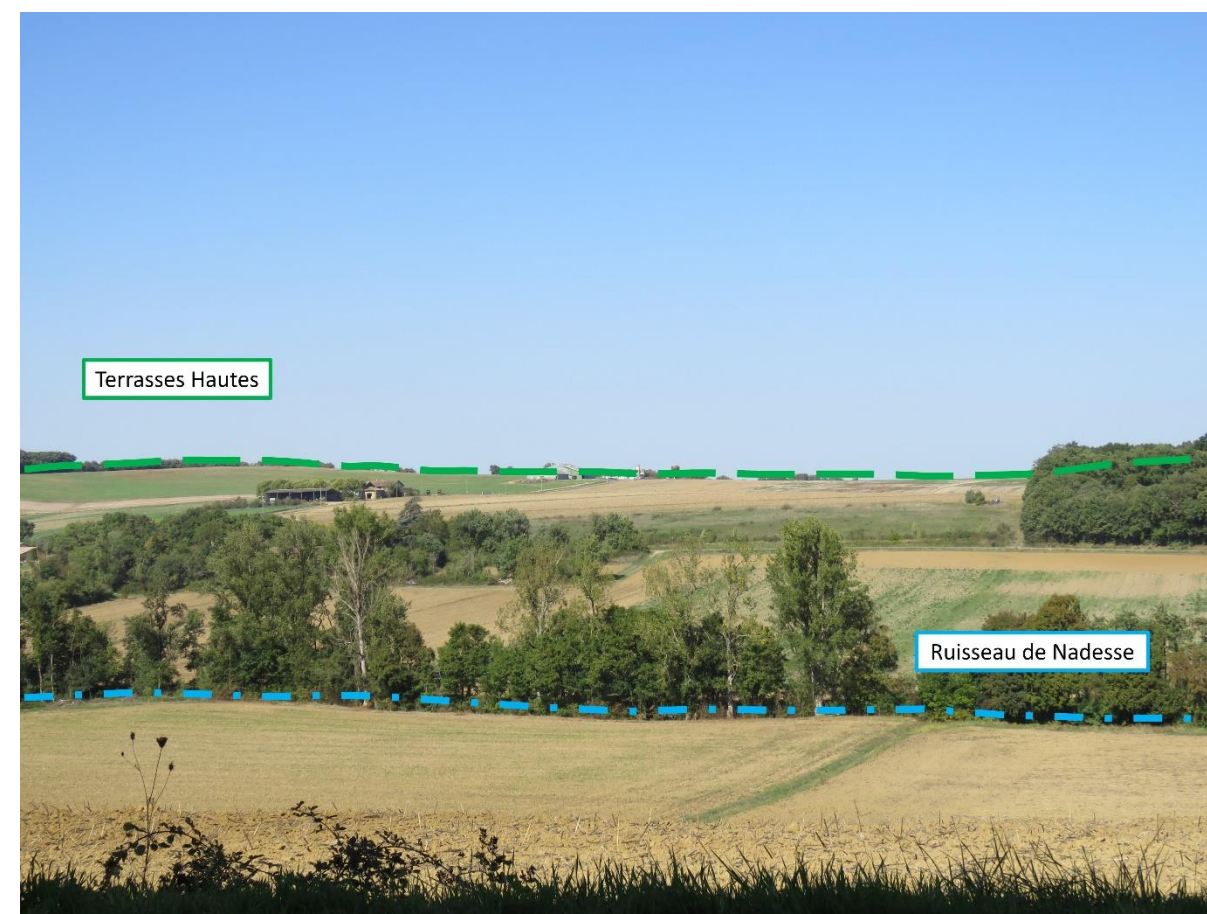


Figure 57. Structure de l'aire paysagère éloignée : frange sud-est de l'aire au niveau des terrasses hautes au sud

Source : photographie SOE – visite de terrain du 05/10/2022

L'aire d'étude paysagère éloignée est un secteur de transition de terrasse haute entre les coteaux de la Lomagne et la plaine de la Garonne. Elle se présente sous la forme d'un paysage doucement vallonné à la topographie relativement douce, entaillé de nombreux ruisseaux. Ceux-ci sont à l'origine d'une rupture topographique brisant la monotonie du paysage, marquée par des vallons globalement orientés nord-sud. Ils sont des affluents de la Tessonne et du Lambon, dont les vallées sont orientées selon un axe sud-ouest – nord-est (affluents par la suite de la Garonne). Du fait de la position surélevée de la terrasse vis-à-vis des unités paysagères voisines à l'est et au nord (plaines et terrasses basses ou intermédiaires de la Garonne et du Tarn), une sensation de plateau qui s'étend à perte de vue s'installe parfois en parcourant l'aire d'étude éloignée.

En revanche, la frontière nord de l'aire d'étude éloignée est marquée par le début de la vallée de la Gimone dont la transition avec la terrasse haute de la Garonne apparaît très nettement. En effet, une variation d'altitude notable existe entre les deux secteurs, passant de 90 m NGF au niveau de la vallée de la Gimone à 170 m NGF d'altitude au niveau de la terrasse haute de la Garonne. La terrasse haute de la Garonne propose ainsi de larges vues sur la vallée et sur les premières hauteurs des terrasses (voir illustration suivante).

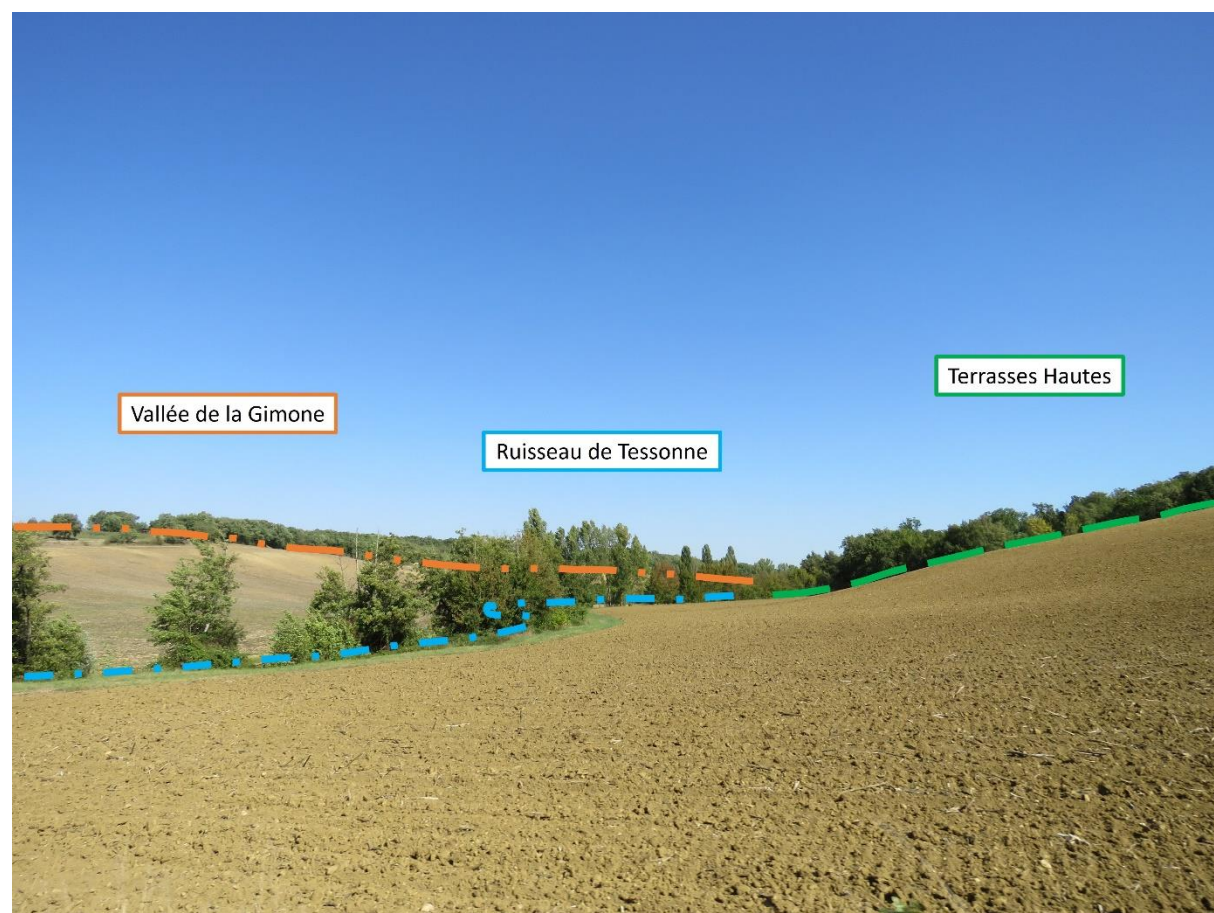


Figure 58. Structure de l'aire paysagère éloignée : frange nord de l'aire au niveau de la transition entre les terrasses hautes à l'est et la vallée de la Gimone au nord-nord-ouest

Source : photographie SOE – visite de terrain du 05/10/2022

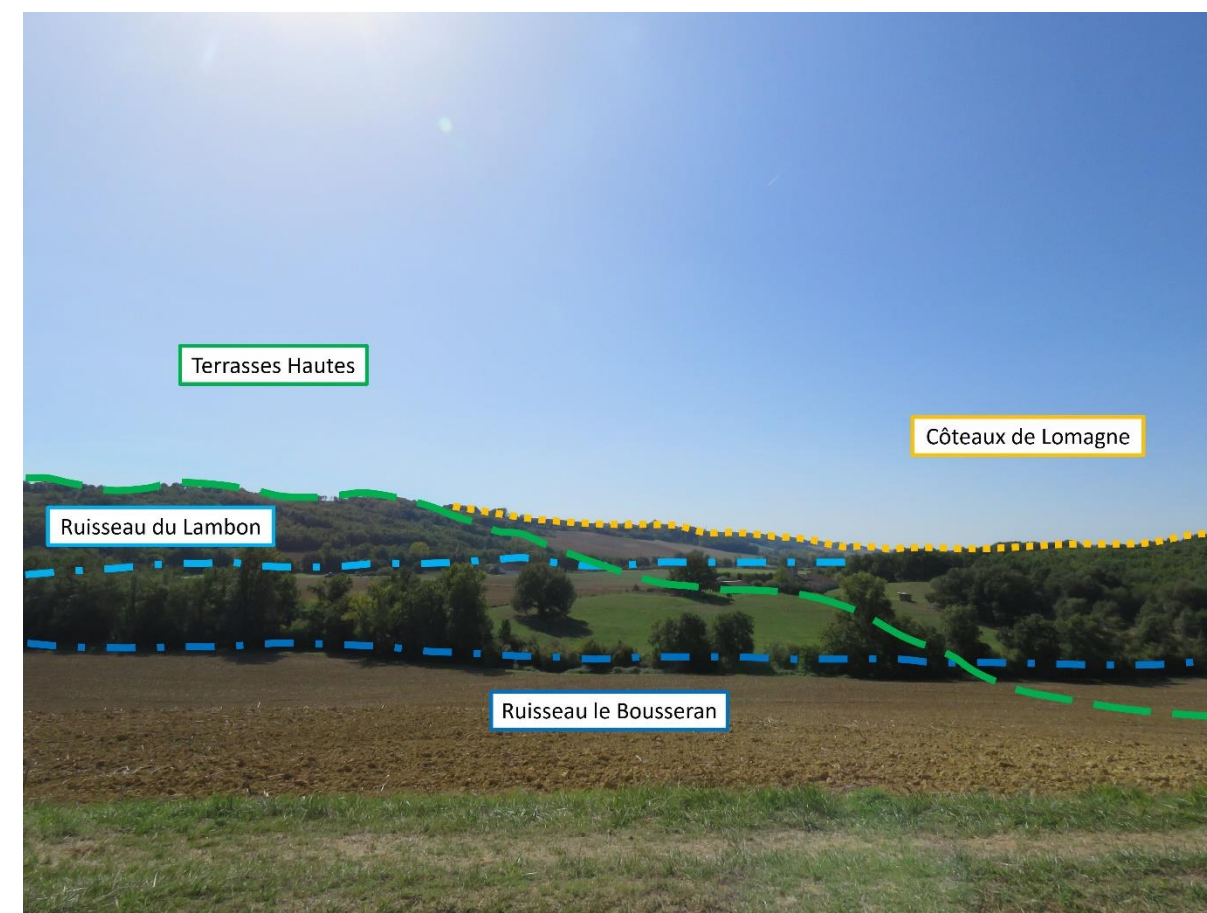


Figure 59. Structure de l'aire paysagère éloignée : frange sud-ouest de l'aire au niveau de la transition entre les terrasses hautes au sud et les Coteaux de Lomagne au sud-ouest

Source : photographie SOE – visite de terrain du 05/10/2022

La terrasse haute est perchée entre 130 et 170 m NGF d'altitude avec des vallons creusés jusqu'à une altitude de 100 m NGF. Cette altitude augmente au sud-ouest, avec la naissance des coteaux de Lomagne, qui s'élèvent à 200 m NFG environ au sein de l'aire d'étude éloignée, notamment aux environs du village de Comberouger.

Le paysage de l'aire d'étude paysagère éloignée est très ouvert du fait de l'omniprésence de parcelles cultivées (grandes cultures et prairies). Les espaces boisés se limitent généralement aux pentes les plus abruptes des vallons. Les ruisseaux sont majoritairement longés par des ripisylves, masquant leur lit. De nombreuses retenues d'eau collinaires utilisées pour l'irrigation agricole sont également réparties sur le territoire. On notera la plus grande d'entre elle, à l'extrême ouest de l'aire d'étude éloignée, sur la commune de Mas-Grenier.

Les zones urbanisées se répartissent dans des villages de petite taille (Comberouger, Bourret, Belbèze-en-Lomagne) à taille moyenne (Mas-Grenier, Larrazet). L'habitat est marqué par de multiples hameaux et lieux-dits localisés de façon diffuse sur le territoire. Les villages s'implantent toujours sur les hauteurs des terrasses et des coteaux.

Les routes reliant les centres-bourgs de Larrazet, Bourret, Mas-Grenier, Saint-Sardos, Comberouger... sont nombreuses et essentiellement composées de voies communales peu larges (exception faite des RD 63, RD 25, RD 77, RD 928) et plus ou moins entretenues et signalisées. Elles sont tantôt installées en fond de vallon, tantôt sur les hauteurs.

- ➔ L'aire d'étude paysagère éloignée est principalement marquée par l'unité paysagère des terrasses hautes de la Garonne. Dans une moindre mesure, l'aire d'étude éloignée est incluse au sud-ouest au sein des coteaux de la Lomagne, de la vallée de la Gimone au nord-ouest, de la terrasse basse au nord-est et de la Garonne des Ramiers à l'est.
- ➔ L'aire d'étude paysagère éloignée est composée essentiellement d'un secteur de terrasse haute relativement plat à doucement vallonné (vallonnement qui s'accroît au sud-ouest marquant les premiers coteaux de Lomagne). Celui-ci est cependant entaillé par de nombreux ruisseaux formant des vallons plus marqués, globalement orientés selon un axe sud-ouest – nord-est et rejoignant la vallée de la Tessonne au nord et celle du Lambon au sud. L'agriculture est omniprésente dans le secteur et les espaces ouverts dominent (grandes cultures, prairies) tandis que les boisements se limitent généralement aux pentes les plus abruptes des vallons. La présence de nombreuses retenues d'eau collinaires est notable dans le secteur. Enfin, l'urbanisation est très diffuse dans l'aire d'étude éloignée qui ne compte que quelques villages de petite taille (Comberouger, Bourret, Belbèze-en-Lomagne) et de nombreux lieux-dits ou hameaux.

### 2.5.3.3. Caractéristiques paysagères de l'aire d'étude intermédiaire

#### La topographie

L'aire d'étude paysagère intermédiaire se compose essentiellement d'une zone de hautes terrasses entaillées par plusieurs ruisseaux secondaires affluents de la Tessonne et du Lambon. Les vallées de ces cours d'eau marquent respectivement les limites nord et sud de cette aire d'étude. Ces ruisseaux créent des vallées secondaires (vallons) relativement profondes (différentiel de plusieurs dizaines de mètres avec la terrasse haute) qui contrastent avec les parties plus « planes » de l'aire d'étude, notamment en frange nord de Saint-Sardos. En effet, sur ces hauteurs dominant les principaux ruisseaux, le paysage apparaît nettement plus plat (pentes douces) ou à l'aspect légèrement ondulé, vallonné. Cet ensemble de vallées et terrasses dessine néanmoins un paysage à l'aspect lissé, encore renforcé lorsque les champs cultivés en flancs de vallons sont labourés ou ras.

De manière générale, du nord-est au sud-ouest, en direction des coteaux de la Lomagne, cet aspect ondulé se renforce et les altitudes augmentent. Le paysage tend vers un réel enchaînement de coteaux et vallées marquées. On notera le caractère dissymétrique des vallées du secteur (voir partie 2.3.2.2 en page 87) en raison de la morphologie, et par conséquent la topographie, résultant en une répartition du couvert végétal dissymétrique également.



Figure 61. Topographie de l'aire paysagère intermédiaire : secteur de terrasse haute légèrement ondulé donnant lieu à des paysages aux horizons étirés à l'aspect plat

Source : photographies SOE – visite de terrain du 05/10/2022

Des coupes topographiques de l'aire d'étude paysagère intermédiaire ont été réalisées et sont présentées en page 163.

#### La couverture végétale

Au sein de l'aire d'étude paysagère intermédiaire, la couverture boisée se répartit sur les pentes les plus abruptes (à commencer par la rive droite des vallons dissymétriques) et le long des ruisseaux en fond de vallons (ripisylves boisées). D'autres implantations, notamment sur les secteurs plus plats de la haute terrasse sont plus limitées. Il s'agit généralement de bosquets épars, de rares haies ou d'arbres isolés. Les feuillus dominent largement le secteur bien que quelques conifères soient présents.

En opposition, l'implantation des cultures se fait généralement sur les pentes les plus douces, soit en rive gauche des vallées secondaires et sur les secteurs plus plats offerts par la terrasse. Les grandes cultures dominent (blé, tournesol, maïs, soja, ...). Quelques prairies ou de rares secteurs de landes sont également présents dans l'aire d'étude, ainsi que quelques vergers et vignes autour du centre-bourg de Saint-Sardos.



Figure 60. Vallée du Lambon au sud de l'aire d'étude paysagère intermédiaire : aspect lisse des reliefs renforcés par les champs cultivés

Source : photographie SOE – visite de terrain du 05/10/2022



Figure 62. Vergers de « Grand Cornac » dans Saint-Sardos à gauche et vignes de « Massot » dans Comberouger à droite

Source : photographies SOE – visite de terrain du 05/10/2022

Les nombreuses retenues d'eau collinaires du secteur ont également des abords boisés.

## Réseau hydrographique

Le réseau hydrographique, marqué par les ruisseaux de Tessonne et du Tort, les Lacs de Combe Cave et de Boulet ainsi leurs affluents, est relativement lisible sur le territoire. Il se distingue du fait des lignes de force au travers des ripisylves boisées des ruisseaux, particulièrement lorsque celles-ci ne se confondent pas avec d'autres boisements.

La topographie tend également à renforcer cette lecture du paysage bien que l'aspect lissé du relief rende le lien entre boisements et ripisylves un peu moins évident.



*Figure 63. Ripisylve du ruisseau du Tort*  
Source : photographie SOE – visite de terrain du 05/10/2022

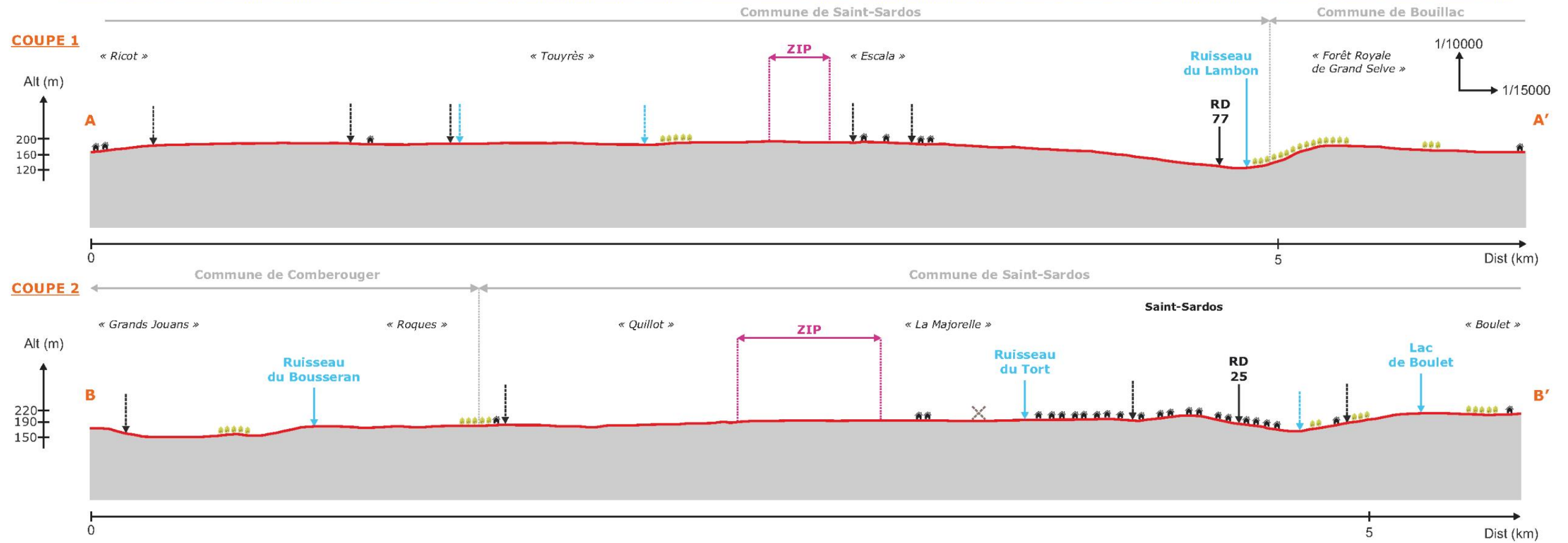


*Figure 64. Lac de Combe Cave traversé par le ruisseau du Tort*  
Source : photographie SOE – visite de terrain du 05/10/2022

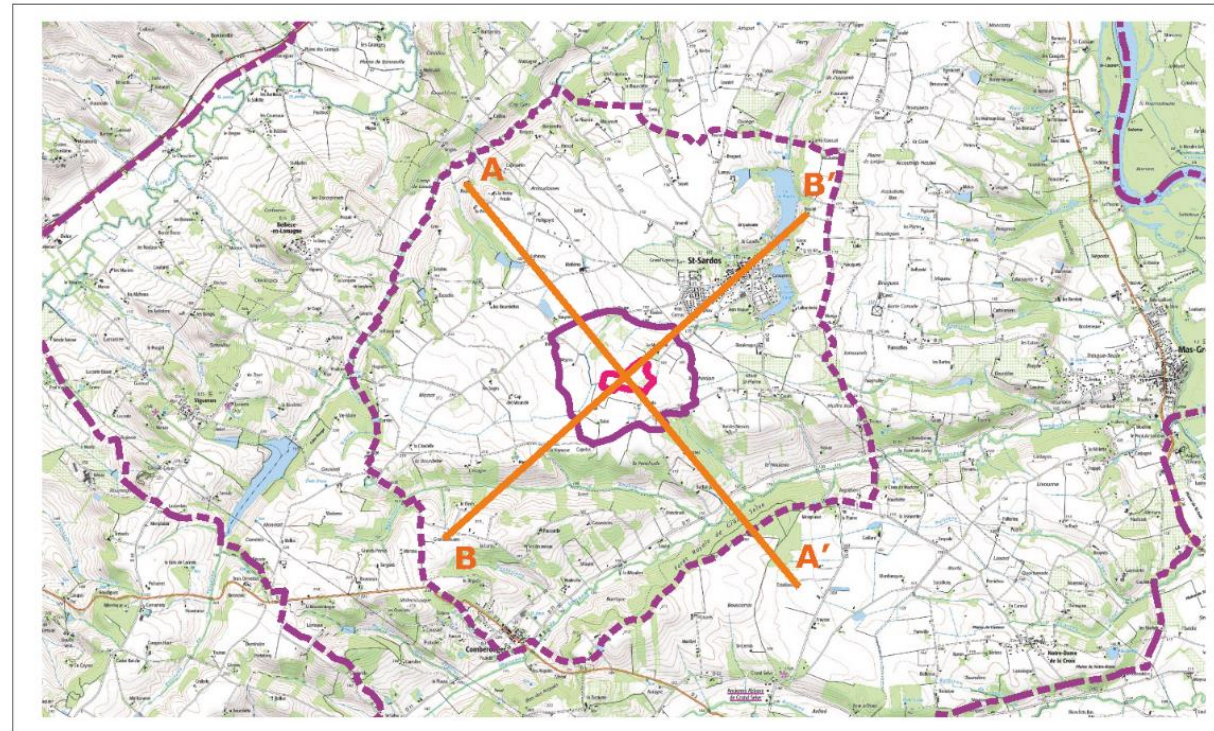
De nombreuses retenues collinaires utilisées pour l'irrigation agricole sont présentes au sein de l'aire d'étude intermédiaire.

PLANCHE 46. Coupes topographiques de l'aire d'étude intermédiaire

### Coupes topographiques au sein de l'aire d'étude paysagère intermédiaire



- ⊗ Ligne HTA
- ↓ Voiries locales
- ⋮ Chemin rural
- ↘ Cours d'eau temporaire
- ↙ Cours d'eau permanent
- 🏠 Habitations
- 🌳 Boisements



Date : octobre 2022  
 Logiciel : QGIS 3.22  
 Projection : RGF93 v1 / Lambert-93  
 Sources : IGN Scan 25

1:80 000

- 👉 Zone d'implantation potentielle du projet
- 👉 Aire d'étude paysagère rapprochée
- 👉 Aire d'étude paysagère intermédiaire
- 👉 Aire d'étude paysagère éloignée

## Le bâti

Le secteur d'étude est partagé entre bâti ancien de qualité et installations plus récentes, moins typiques.

De manière générale, le bâti historique se caractérise dans le secteur par l'usage de briques comme matériau principal. Celles-ci sont parfois associées aux galets donnant des murs très reconnaissables. Les enduits suivent généralement l'esprit des constructions en briques en respectant les tons chauds rouges, orangés à roses, uniformisant le ton des constructions entre elles, et permettant de rénover les façades trop endommagées. L'usage de « *brique crue* » aux tons plus verdâtres est également possible. Ce bâti apparaît parfois en mauvais état de conservation.



Ancienne ferme rénovée en habitation avec hangar à façades en briques



Ancienne ferme rénovée en habitation avec annexe



Maison rénovée aux façades en briques, crépi et bois



Maison aux façades crépies blanches

**Figure 65. Architecture et bâti historiques**

Source : photographies SOE – visite de terrain du 05/10/2022

Au-delà des matériaux caractéristiques du bâti de l'aire paysagère intermédiaire, le paysage architectural de l'habitat se distingue par la présence d'éléments architecturaux divers : il s'agit notamment de toits à 4 ou 2 pans, d'anciens pigeonniers, pouvant être isolés ou intégrés comme des « tourelles » aux habitations...



**Figure 66. Pigeonnier isolé et restauré**

Source : photographie SOE – visite de terrain du 05/10/2022

Enfin, des habitations plus récentes, dont les codes architecturaux s'éloignent du bâti de qualité plus ancien et convoquant un style souvent plus contemporain, sont présentes sur le territoire. Par ailleurs, le territoire s'urbanise graduellement du fait de sa proximité avec la plaine de la Garonne, secteur dynamique.

- Répartition de l'habitat

L'habitat est diffus au sein de l'aire paysagère intermédiaire. Bien que localement regroupé autour du bourg de Saint-Sardos, il se présente sur tout le territoire sous la forme d'habitations isolées, de petits hameaux ou lieux-dits. L'implantation semble s'être étendue sans réelle cohérence urbaine, mais est en réalité souvent liée à une activité agricole ancienne ou actuelle.

### Infrastructures de transport

L'aire d'étude paysagère intermédiaire est essentiellement marquée par la présence de la RD 25, la RD 55 et la RD 55TER, axes principaux du secteur.

La RD 25 traverse l'ouest de l'aire d'étude, du nord-ouest vers le sud-est, reliant ainsi le centre-bourg de Saint-Sardos à la vallée de la Gimone, puis aux centres-bourgs de Larrazet et de Mas-Grenier au sein des coteaux de la Garonne.

La RD 55 est implantée sur les coteaux de la Garonne. Cette voirie relie Montain au nord à Bouillac au sud.

Elle traverse de larges secteurs ouverts.



**Figure 67. La RD 55 au sein de l'aire d'étude intermédiaire**

Source : photographie SOE – visite de terrain du 05/10/2022

La RD 55 TER relie les centre-bourgs de Saint-Sardos à celui de Bourret situé au nord-nord-est de l'aire d'étude.

Les axes de communication secondaires (voies communales) permettent la desserte des différents lieux d'habitations et sont assez prégnants. Ils s'installent préférentiellement sur les hauteurs des terrasses plutôt qu'en fond des vallons, souvent étroits.

### **Autres éléments marquant du paysage**

Quelques éléments patrimoniaux constituent des points remarquables du paysage, à savoir diverses croix, calvaires, ...

On pourra aussi remarquer les nombreux réseaux aériens dans les espaces ouverts du secteur (lignes électriques haute tension notamment).



*Figure 68. Croix à Comberouger, au cimetière de Brivecastel*

*Source : photographie SOE - visite de terrain du 05/10/2022*

### **Valeur paysagère**

Les éléments importants du paysage au sein de l'aire paysagère intermédiaire sont :

- Le relief, se partageant entre secteur de haute terrasse relativement plat, ou en pentes douces, et vallons creusés par des ruisseaux, offrant un aspect assez lissé à l'ensemble ;
- La couverture boisée, se répartissant sur les pentes abruptes (notamment en rive droite des vallées) ou bien de manière plus éparse (ripisylves marquées des ruisseaux, bosquets, haies ponctuellement) ;
- Une grande partie de la couverture végétale composée de grandes cultures et de quelques prairies, notamment dans les secteurs plus plats de la terrasse ;
- Un bâti très diffus sur le territoire avec des lieux-dits souvent agricoles, et localement les centres-bourgs organisés des rares villages (églises, mairies, places de village, ...) ;
- Un bâti de bonne qualité architecturale voire historique (usage de la brique typique) mais aussi des constructions plus récentes et moins traditionnelles ;
- Un réseau hydrographique assez lisible dans le paysage (ripisylves et topographie l'appuyant), principalement marqué par la Tessonne au nord, par les lacs de Boulet de Combe Cave au nord-est ainsi que par la présence de retenues d'eau ;
- La présence de réseaux de communication, très visibles lorsqu'ils traversent des secteurs ouverts (lignes électriques) ;
- La présence d'éléments paysagers d'intérêt (croix, calvaires, ...).

### **Mutation et évolution du territoire**

Malgré la construction de quelques nouvelles habitations isolées, de locaux agricoles et d'un lotissement à l'ouest du centre-bourg historique de Saint-Sardos, le secteur a relativement peu évolué d'un point de vue urbanistique au cours des cinquante dernières années.

En revanche, à la suite du remembrement agricole survenu entre les années 1960 et 1980, de nombreuses parcelles de faibles superficies ont été regroupées afin d'optimiser l'exploitation. Le maillage bocager a, le plus souvent, été réduit ou supprimé.

On notera également la création des lacs de Boulet et de Combe Cave le long du lit du ruisseau du Tort, à la place de terres agricoles situées au nord-est de la ZIP et du centre-bourg de Saint-Sardos.

*La planche en page 167 illustre l'évolution du territoire.*

### **Conclusions et enjeux de l'aire d'étude intermédiaire**

Le paysage de l'aire d'étude intermédiaire est marqué un secteur au relief de haute terrasse, relativement plat à légèrement ondulé en pente douce, entaillé par plusieurs ruisseaux. Ces entailles forment des vallons d'orientation sud-ouest <-> nord-est, en direction de la vallée de la Tessonne, localisée au nord de l'aire d'étude intermédiaire. Le vallonnement s'amplifie au-delà du sud-ouest de l'aire intermédiaire, au niveau de l'unité paysagère des coteaux de la Lomagne. Au sud-sud-est, les paysages de terrasses hautes se prolongent, entrecoupés de ruisseaux comme le Lambon.

La couverture végétale est dominée par les grandes cultures (maïs, soja, tournesol, ...), notamment sur les secteurs à la topographie la plus douce, tandis que les secteurs plus abrupts sont généralement occupés par un couvert boisé où les feuillus sont dominants. La couverture boisée se retrouve également au sein des ripisylves, et de manière plus éparse au sein des bosquets et haies. Cette implantation végétale est notamment illustrée au sein des vallons du fait de leur dissymétrie présentant une rive gauche en pente douce, cultivée, et une rive droite plus abrupte et boisée.

Au sein de l'aire paysagère intermédiaire, le réseau hydrographique, composé de ruisseaux et retenues d'eau collinaire, est assez lisible, tout comme les réseaux de communication, souvent prégnants du fait de leur implantation dans des secteurs ouverts.

Enfin l'habitat du secteur présente de manière générale une bonne qualité architecturale avec des marqueurs typiques du département mais également des constructions plus récentes ne se confondant pas toujours avec l'ancien. Quelques éléments patrimoniaux tels que des croix et calvaires sont observables.

La répartition de l'habitat dans le secteur est très diffuse (habitations isolés et lieux-dits agricoles disséminés sur le territoire). Le village de Saint-Sardos est marqué par un certain étalement urbain et une apparente absence d'organisation urbaine.

- ➔ Le secteur est marqué par un relief de haute terrasse de la Garonne relativement plat à ondulé et entaillé par plusieurs ruisseaux à l'origine de vallons orientés selon un axe nord-sud ou nord-est <-> sud-ouest.
- ➔ Le secteur est dominé par les grandes cultures mais présente également une couverture boisée sur les versants les plus abrupts des coteaux, au sein des ripisylves des cours d'eau et de petits bosquets et haies éparées.

- Le réseau hydrographique du secteur est caractérisé par plusieurs ruisseaux affluents de la Tessonne au nord, ainsi que par la présence de lacs et retenues d'eau collinaires.
- Le bâti du secteur présente une bonne qualité architecturale typique de ce secteur du Tarn et Garonne mais également des constructions aux modes architecturaux plus récentes. L'habitat y est majoritairement diffus.
- Quelques éléments remarquables sont à noter dans le paysage : calvaires, croix ainsi que réseaux électriques bien visibles dans des secteurs ouverts.

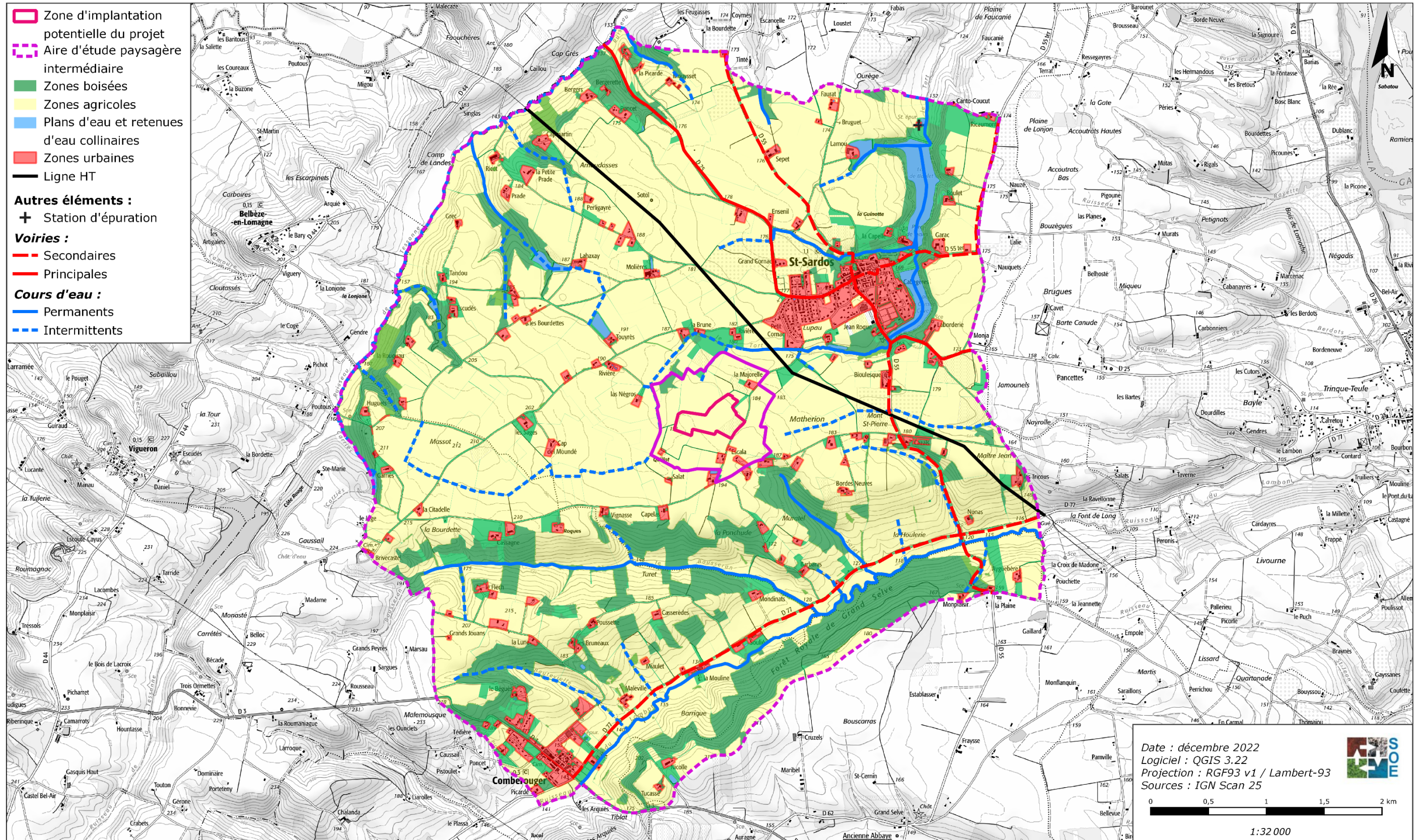
PLANCHE 47. Mutation et évolution du territoire

Mutation et évolution



PLANCHE 48. Eléments fondateurs du paysage

Eléments fondateurs du paysage



### 2.5.3.4. Structure et perception de l'aire d'étude rapprochée

Les perceptions paysagères des abords immédiats de la zone d'implantation potentielle du projet sont en partie conditionnées par les éléments structurant le paysage local évoqués précédemment.

Les éléments fondateurs à l'échelle de l'aire d'étude rapprochée sont les suivants :

- Une topographie plutôt plane, mais légèrement marquée par le relief du vallon du ruisseau du Tort, à l'ouest et au nord de la ZIP ;
- La couverture végétale marquée par des prairies et de grands champs agricoles sur les plateaux, par une végétation arborée située essentiellement sur les pentes (ripisylve du Tort) et par les vignes de Saint-Sardos ;
- Quelques dessertes locales (Route d'Escala, chemins de terre) ;
- Quelques habitations et locaux agricoles (« la Majorelle », « Escala », « Ramounet », « Capelas », ...).

L'ambiance paysagère de l'aire d'étude rapprochée est agencée selon :

- Les ouvertures des perceptions visuelles dans les grandes parcelles cultivées, et sur les hauteurs topographiques ;
- La fermeture des perceptions au nord du fait de l'encaissement du vallon creusé par le ruisseau du Tort et par endroits par la végétation boisée ainsi que par les vignes.

→ Les perceptions paysagères sont largement conditionnées par la topographie puis, dans un second temps, par l'alternance entre secteurs ouverts ou boisés.

### 2.5.3.5. La zone d'implantation potentielle du projet et ses abords

La zone d'implantation potentielle du projet est occupée par (voir photographies en pages 170 et 171) :

- Une parcelle agricole déclarée au RPG 2022 en tant qu'« autre prairie temporaire de 5 ans ou moins » sur la totalité de sa superficie ;
- Deux haies multi-essences plantées respectivement à l'ouest et au sud de la ZIP ;
- Les chemins d'accès à la ZIP, l'accès principal donnant sur la Route d'Escala à l'est (voir illustration en suivant) et un autre accès donnant sur le Chemin de la Filloune à l'ouest.

La zone d'implantation potentielle du projet est bordée par (voir photographies en pages 170 et 171) :

- Le Chemin de Dubiard ou Route d'Escala puis des parcelles agricoles sur sa partie est ;
- Des parcelles agricoles, puis les lieux-dits « Escala », « Ramounet », « Capelas », le bâtiment abandonné de « Salat » et les ruines de « Quillot » au sud ;
- Le Chemin de la Filloune, puis le ruisseau du Tort et des parcelles agricoles à l'ouest ;
- Des parcelles agricoles puis des boisements au nord ;
- Des vignes, des boisements puis le lieu-dit « la Majorelle » au nord-est ;
- Des parcelles agricoles au sud.

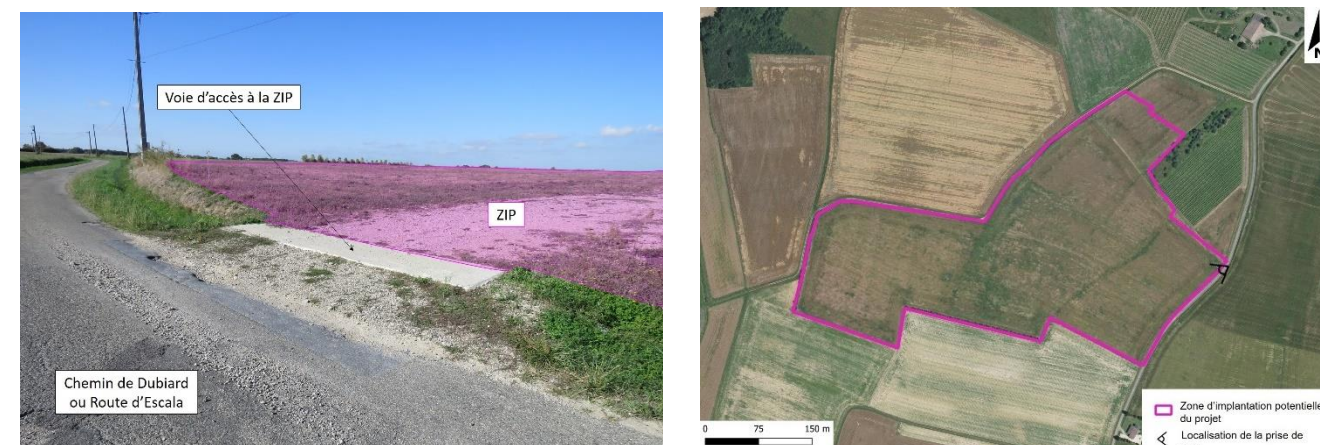


Figure 69. Photographie et localisation de la voie d'accès au nord-ouest de la ZIP

Source : photographie SOE – visite de terrain du 05/10/2022

- La zone d'implantation potentielle du projet est composée de parcelles agricoles, bordées de haies au nord et au sud et de ses chemins d'accès depuis la Route d'Escala à l'est et le Chemin de la Filloune à l'ouest.
- La zone d'implantation potentielle du projet est localisée dans un secteur rural essentiellement occupé par des parcelles agricoles (à l'est, à l'ouest et au sud), par le ruisseau du Tort à l'ouest et au nord, par des boisements et des vignes au nord et quelques habitations regroupées en hameaux au nord et au sud.

PLANCHE 49. La zone d'implantation potentielle du projet et ses abords (1/2)

### La zone d'implantation potentielle du projet et ses abords (1/2)

**1** Haies, ZIP, Parcelle agricole

**2** Antenne télécom, Centre-bourg de Saint-Sardos, Réseau électrique aérien, Fossé, Compteur électrique, Route d'Escala

**3** Antenne télécom, Boisements, Haie, Parcelle agricole, Fossé enherbé, ZIP

**4** Haie, Fossé enherbé, Chemin de la Filloune

**5** Réseau électrique aérien, Antenne télécom, « Escalas », ZIP, Parcelles agricoles

**6** « Ramounet », « Capelas », « Escalas », Haie, Fossé, Parcelles agricoles, ZIP

0 75 150 m

Zone d'implantation potentielle du projet

Localisations des prises de vue

**1** Vue depuis l'ouest de la ZIP, en direction de l'est vers la ZIP

**2** Vue depuis l'est de la ZIP, en direction du nord vers le centre-bourg de Saint-Sardos

**3** Vue depuis le nord-ouest de la ZIP, en direction du sud-est vers le lieu-dit « Escalas »

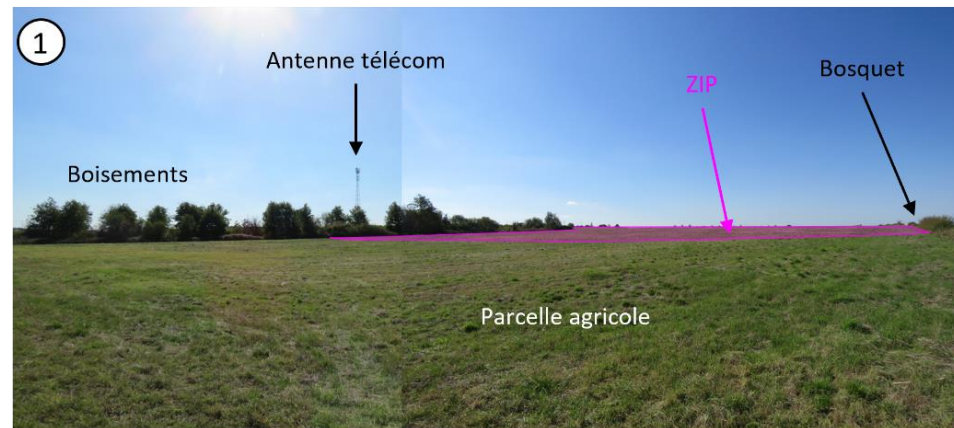
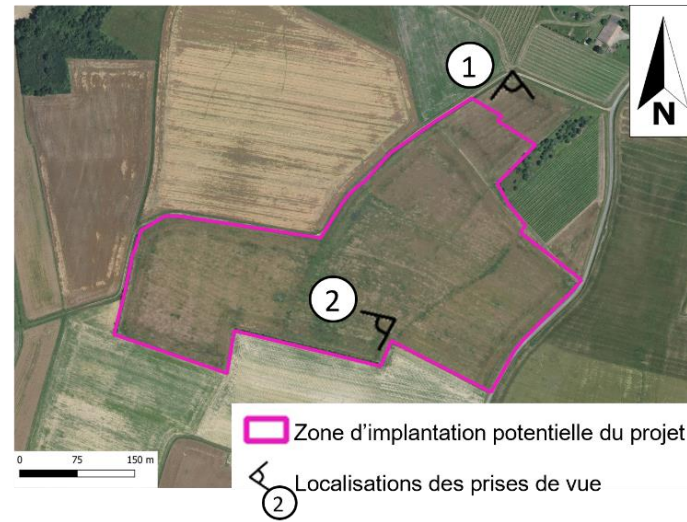
**4** Vue depuis le nord-ouest de la ZIP, en direction du sud vers le lieu-dit « Salat »

**5** Vue depuis le sud de la ZIP, en direction du sud-est vers le lieu-dit « Escalas »

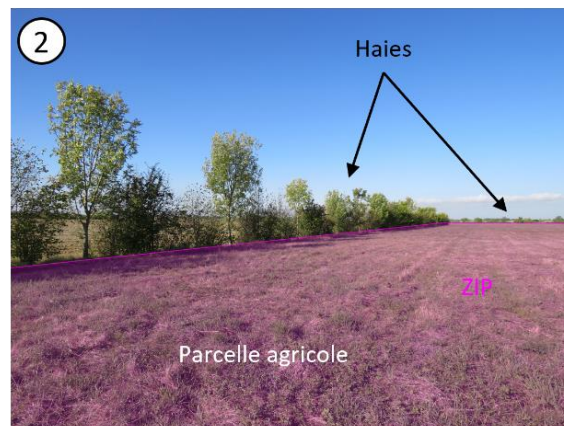
**6** Vue depuis le sud de la ZIP, en direction du sud vers le lieu-dit « Salat »

PLANCHE 50. La zone d'implantation potentielle du projet et ses abords (2/2)

## La zone d'implantation potentielle du projet et ses abords (2/2)



Panorama depuis le nord de la ZIP en direction du sud



- ① Vue depuis le nord-nord-est de la ZIP, en direction du sud vers la ZIP
- ② Vue depuis le sud de la ZIP, en direction du sud-ouest vers le lieu-dit « Quillot »

## 2.5.4. Sites, paysages et patrimoine

Les perceptions des terrains doivent être étudiées depuis les monuments historiques ainsi que depuis les sites paysagers (sites inscrits et classés). Il convient donc de décrire et de localiser, au préalable, ces monuments et sites.

### 2.5.4.1. Monuments historiques

Deux monuments inscrits ou classés à l'inventaire des Monuments historiques sont recensés sur la commune de Saint-Sardos.

Leurs périmètres de protection interceptent l'aire d'étude paysagère intermédiaire. Il s'agit de l'« Eglise » de Saint-Sardos, dite Eglise Saint-Michel et de la « Maison Renaissance » (dite aussi « Maison Lasserre »).

Tableau 65. Les monuments historiques du secteur

Nom	Statut du monument	Commune	Aire d'étude	Distance par rapport à la ZIP
« Maison Renaissance » ou Maison Lasserre	Partiellement inscrit	Saint-Sardos	Aire d'étude paysagère intermédiaire	1,5 km au nord-est
« Eglise » dite Eglise Saint-Michel	Partiellement classé	Saint-Sardos		1,6 km au nord-est

Source : Atlas des Patrimoines, Ministère de la Culture

Plusieurs monuments inscrits et classés se trouvent dans le périmètre de l'aire d'étude paysagère éloignée. Il s'agit des monuments suivants :

Tableau 66. Les sites inscrits ou classés du secteur

Nom	Statut du monument	Commune	Aire d'étude	Distance par rapport à la ZIP
« Eglise Saint-Sulpice » dite Notre-Dame	Partiellement classé et inscrit	Bouillac		5,2 km au sud
« Château » dit Château Johan-de-Cardailhac	Classé	Larrazet		5,3 km au nord-nord-ouest
« Eglise » dite Eglise Sainte Madeleine	Classé	Larrazet	Aire d'étude paysagère éloignée	5,4 km au nord-nord-ouest
« Château de Frescati »	Partiellement inscrit	Mas-Grenier		6,1 km à l'est
« Pont Suspendu »	Classé	Bourret		7,7 km au nord-est

Source : Atlas des Patrimoines, Ministère de la Culture



Figure 70. « Maison Renaissance » ou Maison Lasserre de Saint-Sardos  
Source : photographie SOE – visite de terrain du 05/10/2022

L'analyse des co-visibilités entre ces monuments et la zone d'implantation potentielle du projet est présentée au sein du chapitre 2.5.5.2.3.

### 2.5.4.2. Sites et paysages inscrits ou classés

Aucun site inscrit ou classé, au titre de la protection du paysagère, n'est recensé au sein des aires d'étude paysagères. Le site le plus proche est localisé sur la commune de Verdun-sur-Garonne, à près de 9,7 km au sud-est de la ZIP.

### 2.5.4.3. Autres sites remarquables

Il existe d'autres sites et éléments appartenant au « petit patrimoine » dans le secteur d'étude. Il s'agit principalement d'implantations traditionnelles de calvaires et croix disséminés sur le territoire. La qualité de certains bâtiments anciens des villages ou bien de certaines fermes est également à noter.



Figure 71. Cimetière et chapelle de Brivecastel sur la commune de Comberouger



Figure 72. Ancienne Abbaye de Grand Selve sur la commune de Bouillac

Source : photographies SOE – visite de terrain du 05/10/2022

A proximité des terrains du projet se trouvent aussi les bâtiments abandonnés du lieu-dit « Salat » et les ruines du lieu-dit « Quillot ».



*Figure 73. Ruines du lieu-dit « Quillot »*

Source : photographie SOE – visite de terrain du 05/10/2022

#### 2.5.4.4. Vestiges et sites archéologiques

La zone d'implantation potentielle du projet n'est pas située sur une zone de présomption de prescriptions archéologiques par le site Atlas des patrimoines (site du ministère de la culture).

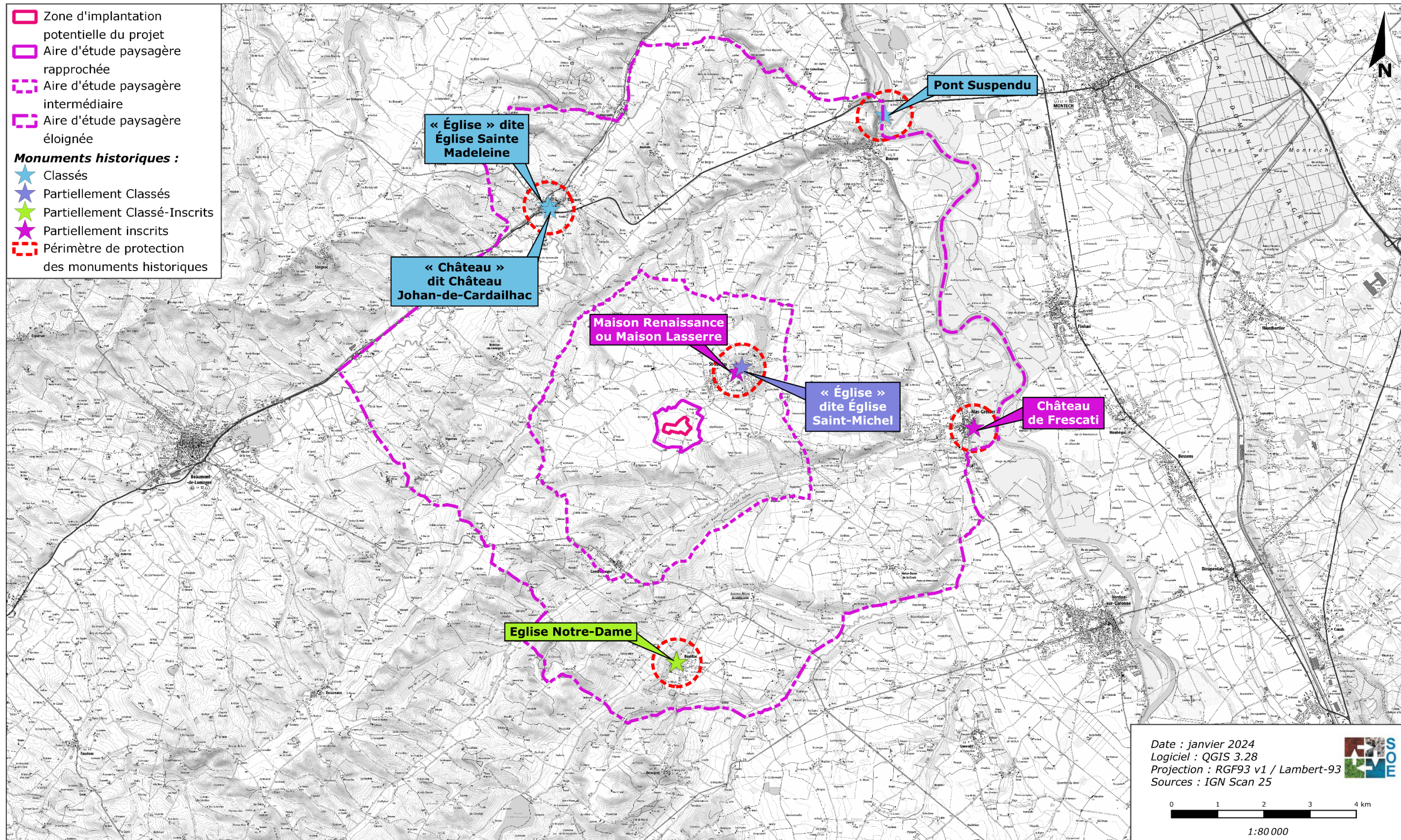
La zone de présomption de prescriptions archéologiques la plus proche recensée se trouve sur la commune de Finhan, à environ 8 km à l'est de la ZIP.

Le Service Régional de l'Archéologie (SRA) a été consulté le 26/08/2022 à titre préventif concernant une éventuelle prescription archéologique. Une nouvelle demande a été effectuée en date du 26/04/2023 (voir les deux sollicitations en Annexe n° 3 ). A ce jour, aucune réponse n'a été reçue.

- Le monument historique le plus proche est la « Maison Renaissance » de Saint-Sardos et se situe à 1,5 km au nord-est de la zone d'implantation potentielle du projet.
- Le site inscrit ou classé le plus proche se localise à 9,7 km au sud-est, en dehors des aires paysagères du projet.
- Le secteur est doté d'un bâti historique remarquable auquel vient s'ajouter la présence de croix et calvaires éparses.
- La zone d'implantation potentielle du projet n'est pas située sur une zone de présomption de prescriptions archéologiques par le site Atlas des patrimoines (site du ministère de la culture).
- Le Service Régional de l'Archéologie (SRA) a été consulté le 26/08/2022 à titre préventif concernant une éventuelle prescription archéologique. Une nouvelle demande a été effectuée par SOE en date du 26/04/2023. A ce jour, aucune réponse n'a été reçue.

PLANCHE 51. Eléments patrimoniaux

Éléments patrimoniaux



## 2.5.5. Sensibilités visuelles

Les sensibilités visuelles de la zone d'étude s'organisent en fonction de la topographie, du fait de la localisation de la ZIP en hauteur de terrasse, et de la végétation.

La variation saisonnière de l'importance du feuillage du couvert végétal entraîne une possible modification des perceptions visuelles.

Ainsi, afin de rendre compte des perceptions visuelles, une visite de terrain a été réalisée dans le cadre de l'étude paysagère en date du 05/10/2022 soit au début de l'automne où le couvert végétal reste notable.

### 2.5.5.1. Perceptions visuelles depuis la zone d'implantation potentielle du projet

Les planches en pages 177 et 178 présentent des photographies illustrant les perceptions visuelles depuis la zone d'implantation potentielle du projet.

Depuis les terrains de la ZIP, des perceptions sont possibles dans toutes les directions, plus spécifiquement :

- Vers les terrains à proximité en direction de l'est et de l'ouest ;
- Vers les lieux-dits voisins en direction du sud ;
- Vers les lieux-dits bordant la route de Brivecastel au sud-ouest et au sud-est ;
- Vers quelques hameaux du bourg de Saint-Sardos en direction du nord-est ;
- Vers certains lieux-dits (« *Ensenil* », « *Rivière* », ...) en direction du nord.

Les espaces sont relativement ouverts autour de la ZIP. Les perceptions visuelles sont toutefois ponctuellement limitées par la végétation, les parcelles agricoles où un couvert végétal est présent et par la topographie légèrement vallonnée du secteur.

Ainsi, les hameaux et lieux-dits distinguables depuis les terrains sont :

- Le château d'eau de *Brivecastel* au sud-ouest (voir photographie 1 de la planche en page 177) ;
- L'habitation et les locaux agricoles de « *Cap del Moundé* » à l'ouest (voir photographies 1 et 5 de la planche en page 177 et photographie 3 de la planche en page 178) ;
- L'habitation de « *las Négros* » à l'ouest (voir photographies 1 et 5 de la planche en page 177 et photographie 3 de la planche en page 178) ;
- L'habitation et les locaux agricoles de « *Rivière* » au nord (voir photographie 2 de la planche en page 177) ;
- L'habitation de « *Bruguet* » au nord-ouest (voir photographie 2 de la planche en page 177) ;
- L'habitation d'« *Ensenil* » au nord (voir photographie 2 de la planche en page 177) ;
- L'habitation et les locaux agricoles de « *Cornac* » au nord (voir photographie 2 de la planche en page 177) ;
- Le toit des locaux agricoles de « *Lamou* » au nord-ouest (voir photographie 2 de la planche en page 177) ;
- Le premier étage de quelques habitations de « *Grand Cornac* » au nord-ouest (voir photographie 2 de la planche en page 177 et photographie 1 de la planche en page 178) ;
- Quelques habitations de « *la Bergeronne* » au nord-ouest (voir photographie 2 de la planche en page 177 et photographie 1 de la planche en page 178) ;

- Les habitations et locaux agricoles de « *Petit Cornac* » au nord-ouest (voir photographie 2 de la planche en page 177 et photographie 1 de la planche en page 178) ;
- Les habitations et locaux agricoles de « *Juillia* » au sud-est (voir photographie 3 de la planche en page 177 et photographie 2 de la planche en page 178) ;
- Les habitations d'« *Escala* » au sud-est (voir photographie 3 de la planche en page 177 et photographie 2 de la planche en page 178) ;
- L'habitation et locaux agricoles de « *Ramounet* » au sud-est (voir photographie 3 de la planche en page 177 et photographie 3 de la planche en page 178) ;
- L'habitation et locaux agricoles de « *Capelas* » au sud (voir photographie 3 de la planche en page 177) ;
- L'habitation et locaux agricoles de « *la Majorelle* » au nord-ouest (voir photographie 4 de la planche en page 177 et photographie 1 de la planche en page 178) ;
- Les habitations et locaux agricoles de « *Bioulesque* » à l'est (voir photographie 4 de la planche en page 177 et photographie 1 de la planche en page 178) ;
- L'habitation et locaux agricoles de « *Mont Saint-Peyre* » à l'est (voir photographie 4 de la planche en page 177) ;
- L'habitation et locaux agricoles de « *Matherieu* » à l'est (voir photographie 4 de la planche en page 177) ;
- L'habitation et locaux agricoles de « *la Vignasse* » au sud-ouest (voir photographie 5 de la planche en page 177) ;
- L'habitation de « *Roques* » au sud-ouest (voir photographie 5 de la planche en page 177 et photographie 3 de la planche en page 178) ;
- L'habitation et locaux agricoles de « *la Citadelle* » au sud-ouest (voir photographie 5 de la planche en page 177) ;
- L'habitation et les locaux agricoles de « *Rivière* » au nord-ouest (voir photographie 5 de la planche en page 177) ;
- L'habitation et les locaux agricoles de « *les Bourdettes* » au nord-ouest (voir photographie 5 de la planche en page 177) ;
- Le toit de la « *Maison Renaissance* » de Saint-Sardos au nord-est (voir photographie 1 de la planche en page 178) ;
- La toiture de la nef et le clocher de l'église de Saint-Sardos au nord-est (voir photographie 1 de la planche en page 178) ;
- L'habitation et les locaux agricoles de « *Saint-Jean* » au sud-est (voir photographie 2 de la planche en page 178) ;
- L'habitation et locaux agricoles de « *Laboulette* » au sud (voir photographie 3 de la planche en page 178) ;
- Les bâtiments abandonnés de « *Salat* » au sud (voir photographie 3 de la planche en page 178) ;
- Les bâtiments en ruines de « *Quillot* » au sud (voir photographie 3 de la planche en page 178) ;
- Les toits de l'habitation de « *les Sages* » à l'ouest (après « *Cap del Moundé* » derrière les boisements, voir photographies 1 et 5 de la planche en page 177).

L'ensemble de ces perceptions sont proches à moyennement éloignées et toutes comprises sur les plateaux, entre les vallons des ruisseaux de la Tessonne, du Tort et du Lambon. Aucune perception n'est possible en dehors des hauteurs des coteaux.

On notera également la perception depuis le sud-ouest de la ZIP sur la Route de Brivecastel entre les lieux-dits « *la Vignasse* » et « *Cassagne* » entrecoupée par les boisements, les vignes et les cultures.

## 2.5.5.2. Perceptions du site dans son environnement

### 2.5.5.2.1. Définitions

#### **Co-visibilité**

La notion de « *co-visibilité* » est à réserver aux monuments historiques. Elle désigne deux éléments (projet et monument historique) mis en relation par un même regard (l'un étant visible à partir de l'autre, ou les deux pouvant être embrassés par un même regard).

On parle donc de « *co-visibilité* » lorsque le projet est au moins en partie dans les abords d'un monument historique ou d'un paysage protégé et visible depuis lui ou en même temps que lui.

#### **Inter-visibilité**

Le terme d'« *inter-visibilité* » s'applique au cas général de visibilité entre un projet et un site patrimonial ou un élément particulier du paysage présentant un enjeu (habitation, routes, chemins de randonnée, lieu touristique, point de vue remarquable...).

Par conséquent la notion d'« *inter-visibilité* » s'applique lorsque :

- Le projet est visible depuis le site patrimonial ou l'élément particulier du paysage ;
- Le site patrimonial ou l'élément particulier du paysage est visible depuis le projet ;
- Le site patrimonial ou l'élément particulier du paysage et le projet sont visibles, simultanément, dans le même champ de vision (cet aspect de visibilité est étudié uniquement dans des cas particuliers pour des éléments patrimoniaux du paysage et depuis des points de vue remarquables).

### 2.5.5.2.2. Perceptions visuelles théoriques

Une carte d'inter-visibilité théorique basée sur la topographie du secteur a été réalisée (voir en page 179).

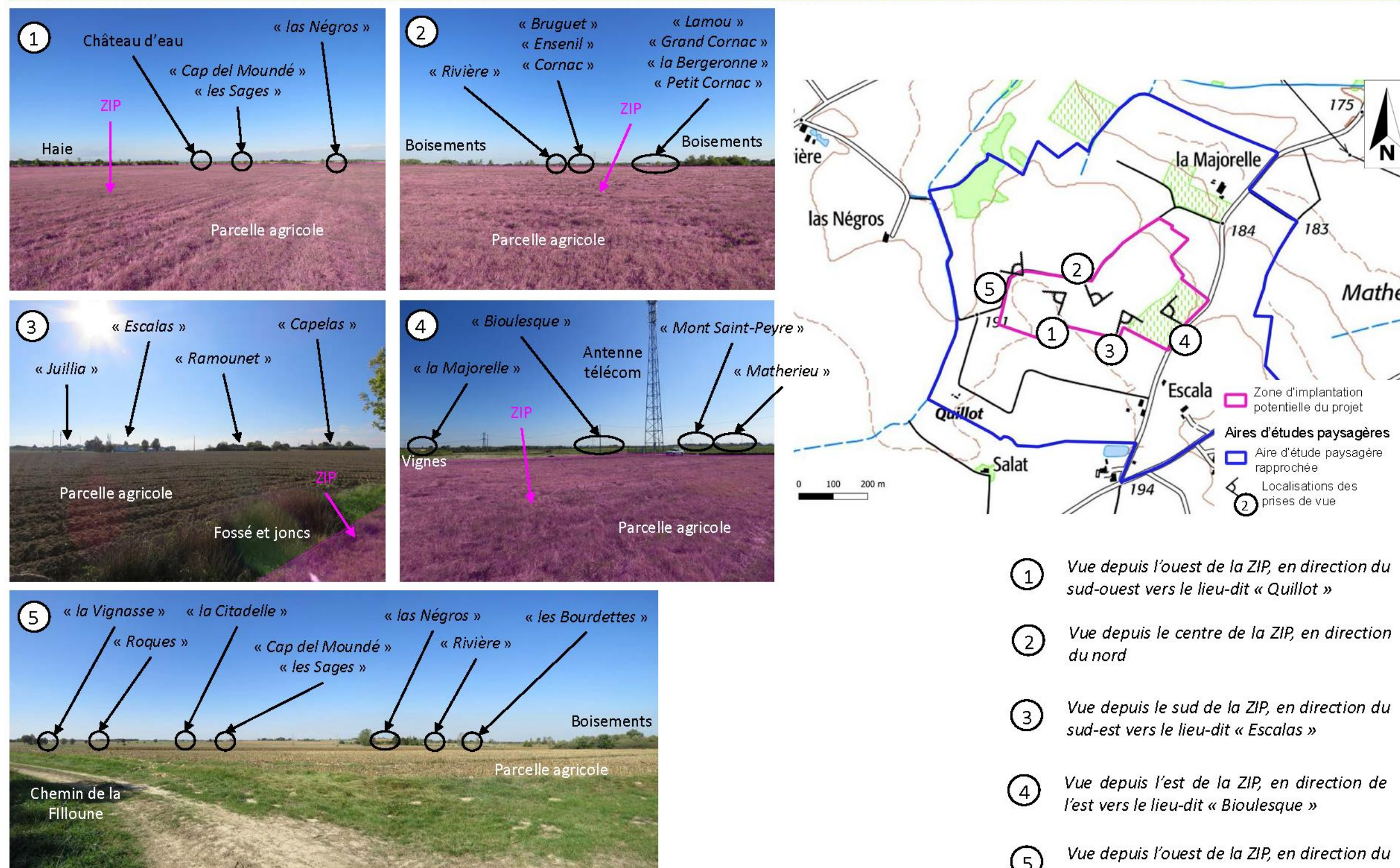
Sur la carte produite, les zones n'offrant aucune perception possible sur le site sont assombries et seules les zones de visibilité théorique apparaissent en jaune.

D'autres écrans (végétation, bâtiments...) peuvent également intervenir, masquant des zones qui sont potentiellement visibles selon la carte d'inter-visibilité.

D'après cette analyse basée sur la topographie uniquement, les inter-visibilités théoriques sont essentiellement recensées au niveau des parcelles et lieux-dits à proximité de la ZIP, du centre-bourg de Saint-Sardos, de la route de Brivecastel, des points hauts des coteaux et des terrasses, soit pour la grande majorité, au sein des aires d'étude paysagère rapprochée et intermédiaire.

PLANCHE 52. Perceptions visuelles depuis la zone d'implantation potentielle du projet (1/2)

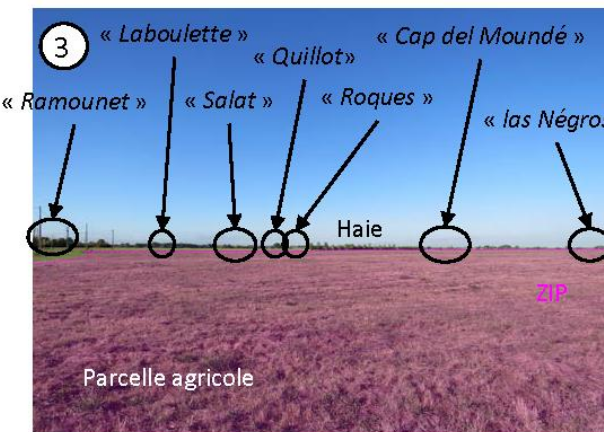
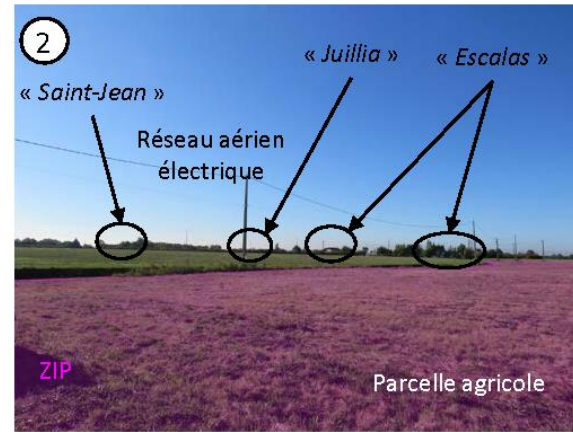
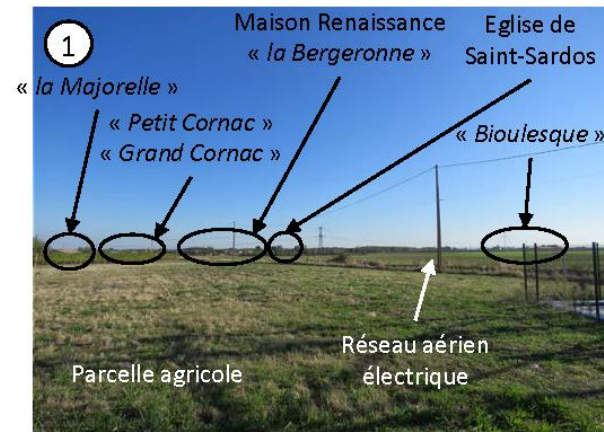
## Perceptions visuelles depuis la zone d'implantation potentielle du projet (1/2)



Panorama depuis le nord-ouest de la ZIP en direction du nord-ouest

PLANCHE 53. Perceptions visuelles depuis la zone d'implantation potentielle du projet (2/2)

## Perceptions visuelles depuis la zone d'implantation potentielle du projet (2/2)



- ① Vue depuis le nord-est de la ZIP, en direction du nord vers le bourg de Saint-Sardos
- ② Vue depuis l'est de la ZIP, en direction du sud-est vers le lieu-dit « Jullia »
- ③ Vue depuis l'est de la ZIP, en direction du sud vers le lieu-dit « Salat »

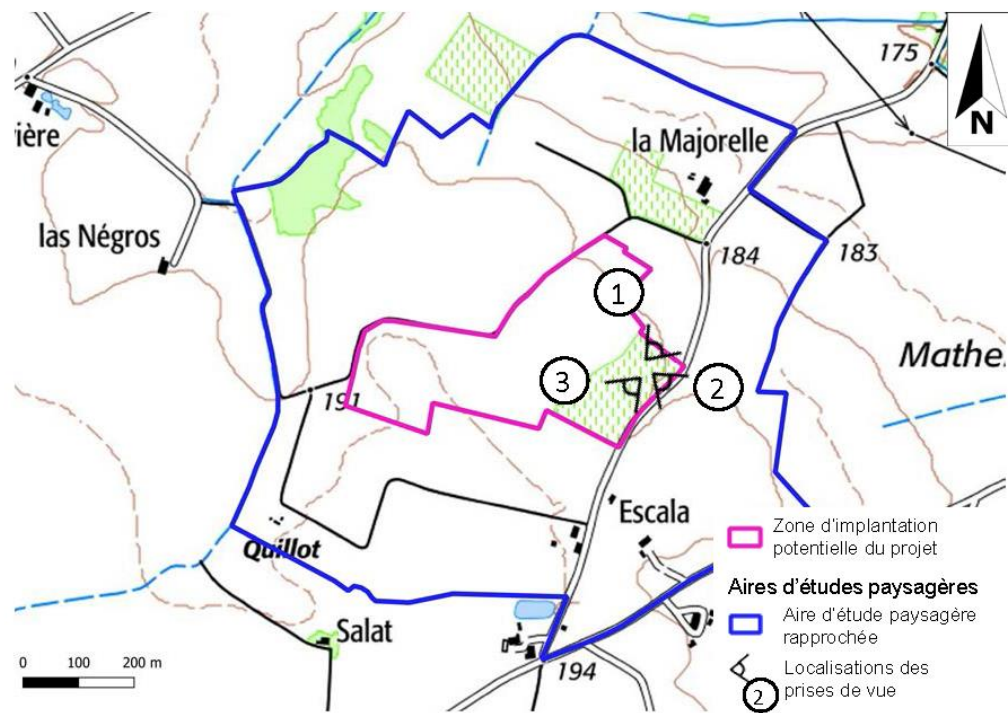
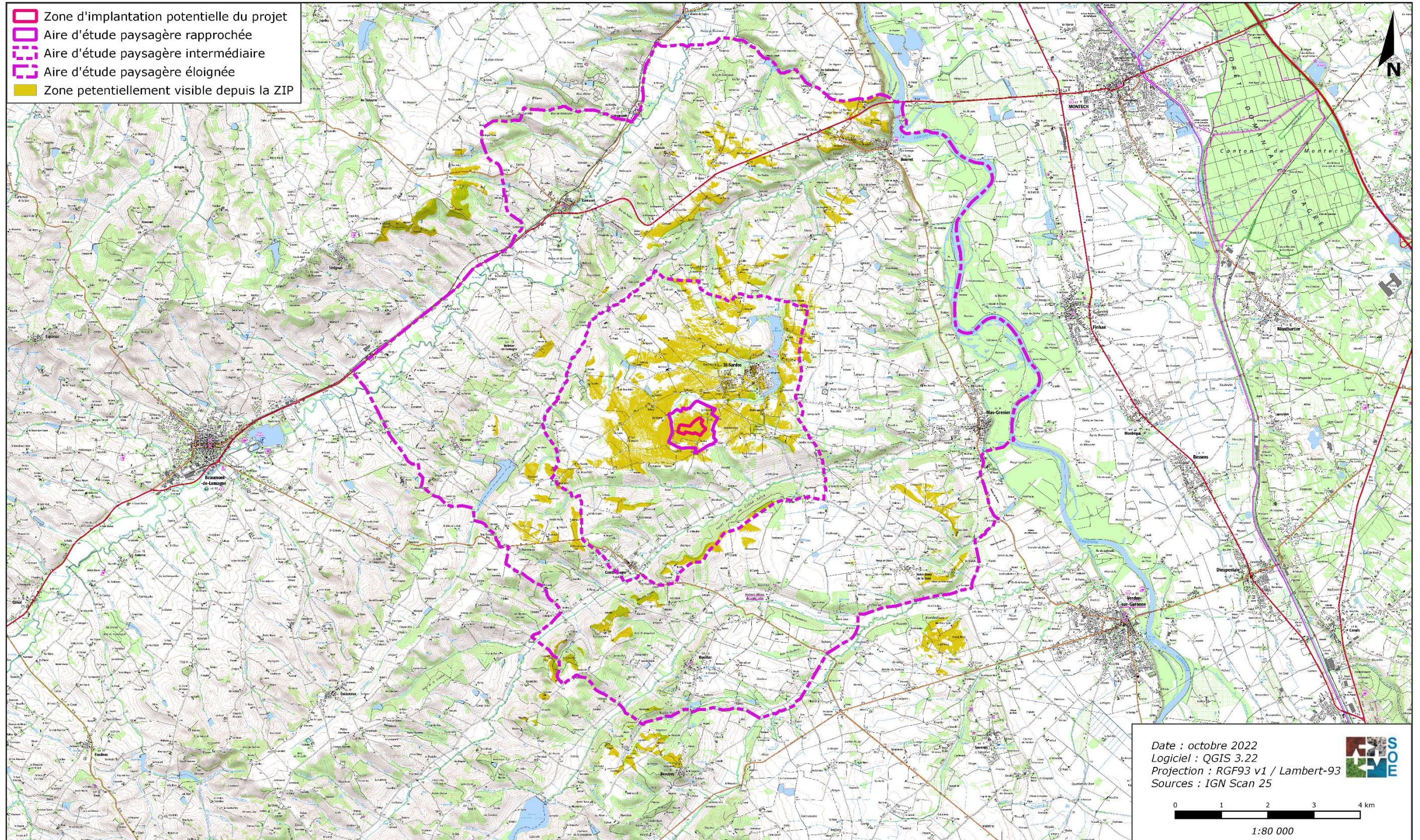


PLANCHE 54. Intervisibilités théoriques

Intervisibilités théoriques



### 2.5.5.2.3. Inter-visibilités effectives

La couverture végétale et divers obstacles visuels (habitations, infrastructures) viennent fermer une partie des inter-visibilités théoriques possibles. De plus, seules les inter-visibilités possibles depuis les espaces fréquentés par la population (habitations, voiries, zones touristiques, chemins de randonnée, etc...) sont retenues dans la poursuite de l'analyse.

Des enjeux visuels ont été attribués à chaque lieu de perception identifié. Ils prennent en compte la distance aux terrains (note comprise de 0 à 8), la fréquentation (note de 0 à 3), le type de vue : en contre-bas, rasante, surplombante (note de 1 à 3) et la valeur patrimoniale (note de 0 à 2). Une « note expert » vient compléter la détermination de l'enjeu (note de -2 à 2) qui permet de nuancer le score initial en fonction du ressenti paysager.

La caractérisation des enjeux est réalisée sur la base de la notation suivante :

Tableau 67. Niveaux d'enjeux

Note d'enjeux	Note
Nul	0
Négligeable	1 à 3
Très faible	4 à 5
Faible	5 à 7
Modéré	8 à 9
Fort	10 à 12
Très fort	> 12

Une carte de synthèse des zones à enjeux visuels a été réalisée (voir en page 188). Elle permet de localiser de manière plus précise chaque enjeu identifié ainsi que son étendue.

Les enjeux attribués aux lieux-dits sont attribués en fonction des visibilités recensées depuis la ZIP et depuis les voiries du secteur. Certains lieux-dits peuvent être visibles depuis la ZIP mais non visibles depuis la voirie la plus proche en raison de voies d'accès aux habitations pouvant être privées. Dans ce cas, les enjeux sont attribués uniquement en prenant en compte les visibilités depuis la ZIP.

Des prises de vue complémentaires ont été effectuées par le maître d'ouvrage REDEN en date du 26/09/2023. L'Annexe n° 21 présente ainsi d'autres points de vue des visibilités entre la ZIP, les lieux-dits et les voiries du secteur. Ce document a été utilisé pour affiner les enjeux visuels.

#### Perceptions visuelles depuis l'aire d'étude éloignée

La topographie de plateau du secteur limite en théorie assez peu les perceptions. Toutefois, les nombreux boisements autour de la ZIP et les cultures font rapidement écran dans l'aire d'étude paysagère éloignée.

L'ensemble du secteur présente ainsi des enjeux visuels **NULS**.

<sup>33</sup> Cf. PLANCHE 61 Voisinage (source : cadastre.gouv.fr).

#### Perceptions visuelles depuis l'aire d'étude intermédiaire

Au sein de l'aire d'étude paysagère intermédiaire, les enjeux visuels sont largement conditionnés par le relief local puis dans un second temps par l'alternance entre boisements et larges secteurs ouverts cultivés.

La visite de terrain du 05/10/2022 a permis de recenser les secteurs de l'aire d'étude paysagère intermédiaire présentant des perceptions en direction de la ZIP.

La topographie, plutôt plane au niveau de la ZIP, limite assez peu les perceptions lorsqu'il n'y a pas de masque visuel (bâti, végétation).

La topographie plus élevée au sud-ouest vers Brivecastel domine légèrement les terrains de la ZIP. Il est possible d'apercevoir la ZIP entrecoupée par la végétation depuis :

- La Route de Brivecastel, entre « la Vignasse » et « Mont Saint-Peyre » ;
- La RD 55 entre « Bioulesque » et « Mont Saint-Peyre » ;
- La Route de Beaumont-de-Lomagne, vers « la Citadelle » puis entre « Cap del Moundé » et « Rivière ».

Les secteurs présentant des perceptions de la ZIP sont ceux se trouvant principalement le long de deux de axes de la route de Brivecastel et de la route de Beaumont de Lomagne, comprenant les lieux-dits suivants :

- « Petit Cornac » et « Rivière » au nord de la ZIP ;
- « La Citadelle », « las Négros », « Rivière », « Cap del Moundé », « les Sages », « la Vignasse », « Roques » à l'ouest de la ZIP ;
- « Capelas », « Laboulette », « Juillia »<sup>33</sup> au sud de la ZIP, ;
- « Saint-Jean »<sup>34</sup>, « Matherieu », « Mont Saint-Peyre », « Bioulesque » à l'est de la ZIP.

Des perceptions depuis la ZIP sont également relevées depuis :

- Le lieu-dit « les Bourdettes », situé au nord-ouest de la ZIP le long du Chemin de la Rouquau ;
- Quelques habitations du lieu-dit « la Bergeronne », situées au nord de la ZIP, dont le hameau donne sur le Chemin d'Astarac ;
- Quelques bâtiments du lieu-dit « Grand Cornac », situés au nord de la ZIP, dont le hameau donne sur la RD 25 ;
- Une des habitations du lieu-dit « Ensenil » et l'habitation du lieu-dit « Cornac », situées au nord de la ZIP, donnant sur la RD 25 ;
- L'habitation du lieu-dit « Bruguet » et la toiture des bâtiments agricoles du lieu-dit « Lamou », situées au nord de la ZIP, donnant sur la route de Belle Rose.

Pour rappel, dans le cas de figure où l'accès aux lieux-dits n'a pu être possible, les perceptions sur la ZIP sont évaluées depuis la voirie publique aux abords des habitations (allées d'accès privés aux lieux-dits) et à l'aide des perceptions recensées depuis la ZIP (voir partie 2.5.5).

Ainsi, depuis les lieux-dits suivants, les enjeux évalués sont :

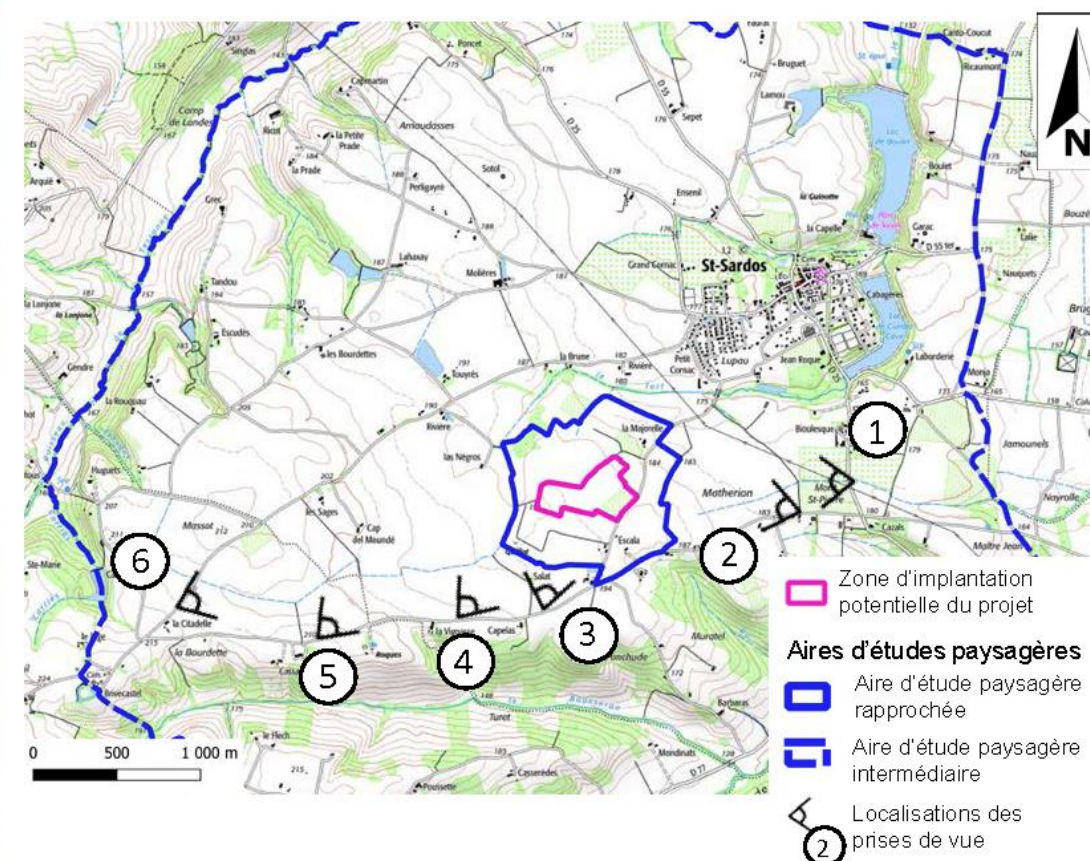
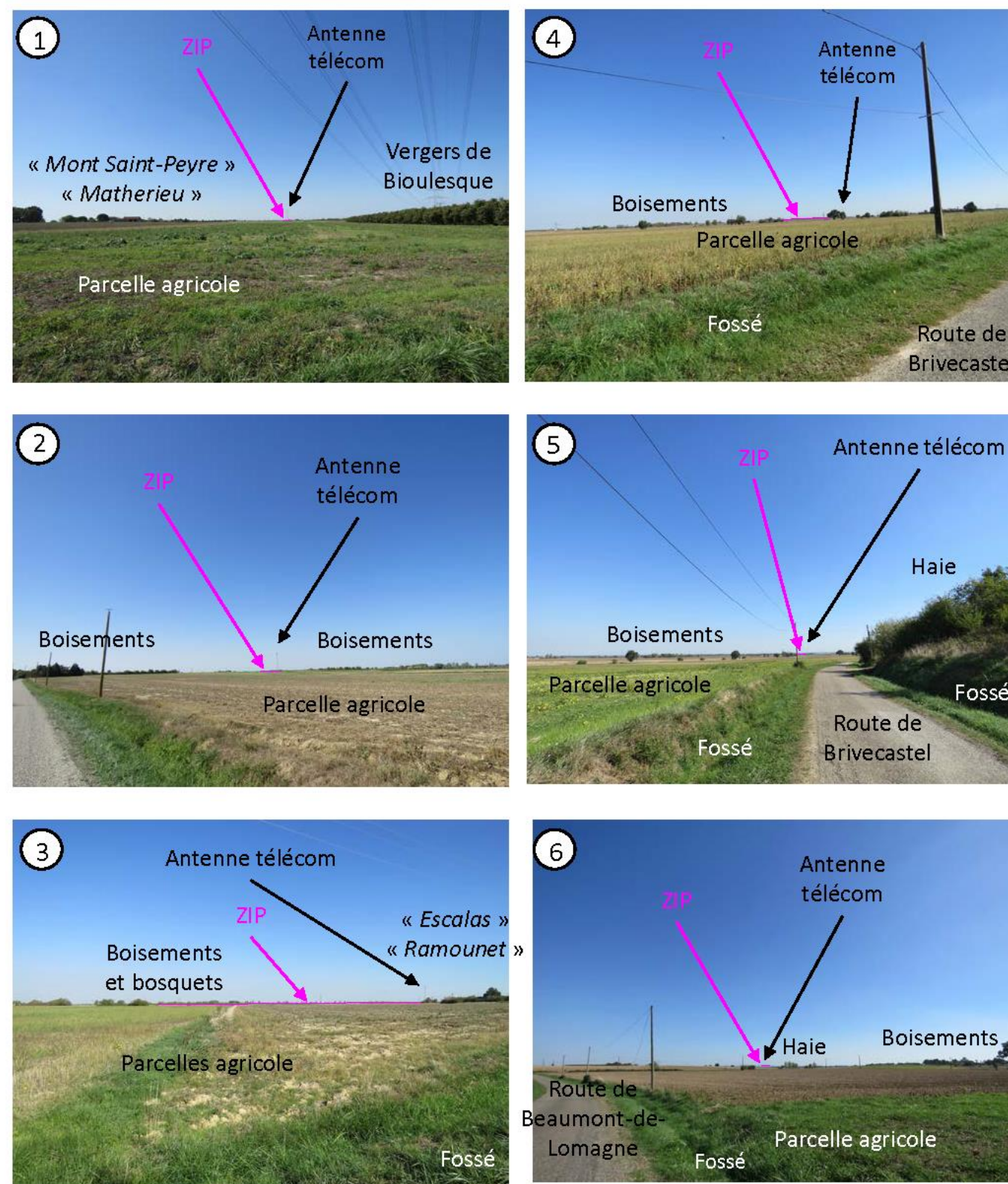
- **TRES FAIBLES** depuis l'habitation de « Roques », au sud-ouest de la ZIP ;
- **FAIBLES** depuis l'habitation et les locaux agricoles de « la Vignasse », au sud-ouest de la ZIP ;

<sup>34</sup> Cf. PLANCHE 61 Voisinage (source : cadastre.gouv.fr).

- **FAIBLES** depuis l'habitation et les locaux agricoles de « *Laboulette* », au sud de la ZIP ;
- **FAIBLES** depuis les habitations et les locaux agricoles de « *Juillia* », au sud-est de la ZIP ;
- **TRES FAIBLES** depuis l'habitation et les locaux agricoles de « *Saint-Jean* », au sud-est de la ZIP ;
- **FAIBLES** depuis l'habitation et les locaux agricoles de « *Matherieu* », à l'est de la ZIP ;
- **TRES FAIBLES** depuis l'habitation et les locaux agricoles de « *Mont Saint-Peyre* », à l'est de la ZIP ;
- **TRES FAIBLES** depuis l'habitation et locaux agricoles de « *la Citadelle* » au sud-ouest de la ZIP ;
- **TRES FAIBLES** depuis l'habitation de « *les Sages* » à l'ouest de la ZIP ;
- **FAIBLES** depuis l'habitation et locaux agricoles de « *Cap del Moundé* » à l'ouest de la ZIP ;
- **FAIBLES** depuis les habitations et locaux agricoles de « *Rivière* » au nord-ouest et au nord de la ZIP ;
- **MODÉRÉS** depuis l'habitation de « *las Négros* » au nord-ouest de la ZIP ;
- **MODÉRÉS** depuis les habitations et locaux agricoles de « *Petit Cornac* » au nord de la ZIP ;
- **FAIBLES** depuis les habitations et locaux agricoles de « *Bioulesque* » à l'est de la ZIP ;
- **MODÉRÉS** depuis l'habitation et locaux agricoles de « *Capelas* » au sud de la ZIP ;
- **TRES FAIBLES** depuis l'habitation et locaux agricoles de « *les Bourdettes* » au nord-ouest ;
- **TRES FAIBLES** depuis l'habitation et locaux agricoles de « *Cornac* » au nord de la ZIP ;
- **TRES FAIBLES** depuis l'habitation d'« *Ensenil* » au nord de la ZIP ;
- **TRES FAIBLES** depuis les locaux agricoles de « *Lamou* » au nord de la ZIP ;
- **TRES FAIBLES** depuis l'habitation de « *Bruguet* » au nord de la ZIP ;
- **TRES FAIBLES à FAIBLES** depuis quelques habitations du hameau de « *la Bergeronne* » au nord de la ZIP ;
- **FAIBLES** depuis quelques habitations du hameau de « *Grand Cornac* » au nord de la ZIP.

PLANCHE 55. Perceptions visuelles de la zone d'implantation potentielle du projet depuis l'aire d'étude intermédiaire (1/2)

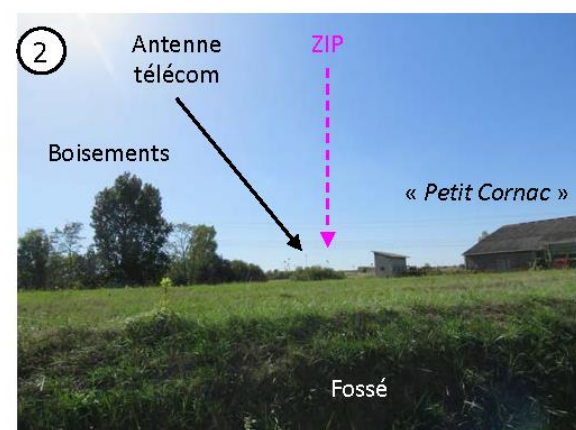
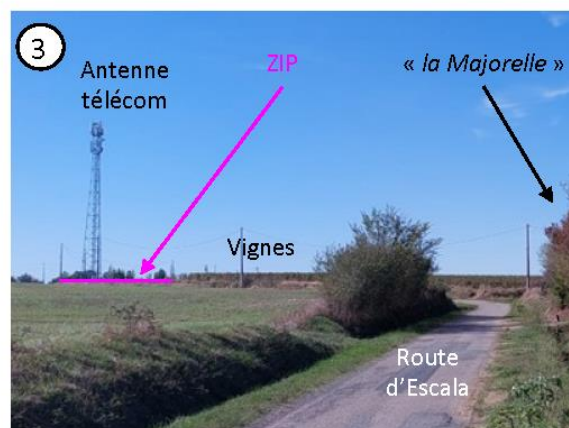
## Perceptions visuelles depuis l'aire d'étude paysagère intermédiaire (1/2)



1. Vue depuis la RD 55 au lieu-dit « Bioulesque » à l'est de la ZIP, en direction de l'ouest
2. Vue depuis la route de Brivecastel entre les lieux-dits « Mont Saint-Peyre » et « Matherieu » au sud-est de la ZIP, en direction de l'ouest
3. Vue depuis le lieu-dit « Laboulette » sur la route de Brivecastel au sud de la ZIP, en direction du nord
4. Vue depuis la route de Brivecastel entre les lieux-dits « Laboulette » et « la Vignasse » au sud-ouest de la ZIP, en direction du nord-est
5. Vue depuis la route de Brivecastel entre les lieux-dits « Roques » et « Cassagne » au sud-ouest de la ZIP, en direction du nord-est
6. Vue depuis la route de Beaumont-de-Lomagne au lieu-dit « la Citadelle » au sud-ouest de la ZIP, en direction de l'est

PLANCHE 56. Perceptions visuelles de la zone d'implantation potentielle du projet depuis l'aire d'étude intermédiaire (2/2)

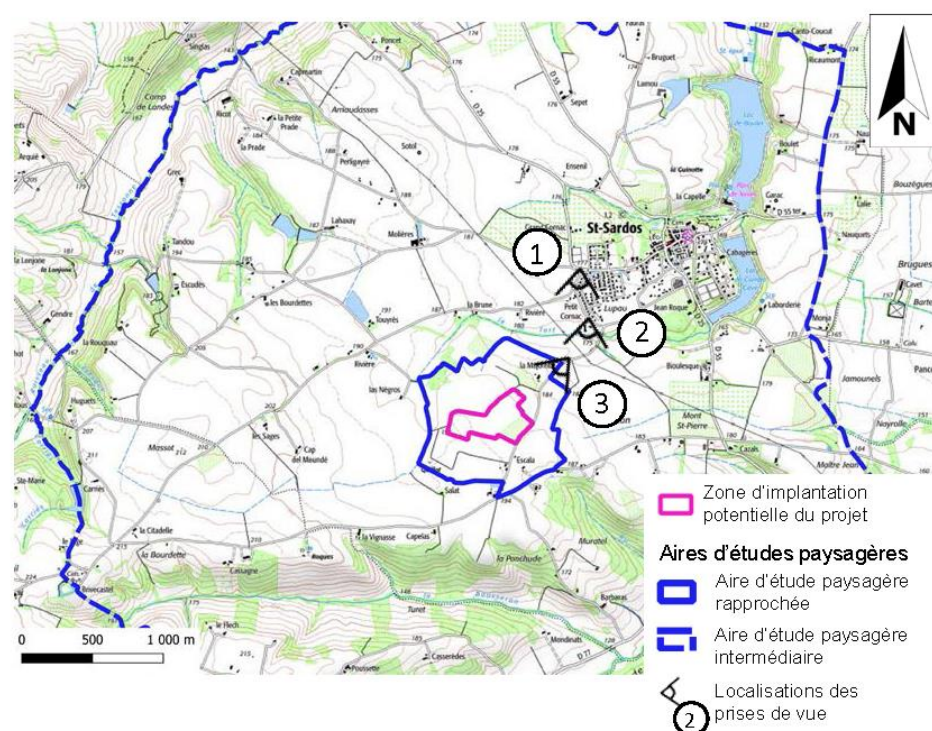
### Perceptions visuelles depuis l'aire d'étude paysagère intermédiaire (2/2)



1 Vue depuis l'intersection entre la route de Beaumont-de-Lomagne et la RD 25 au lieu-dit « la Bergeronne » au nord-est de la ZIP, en direction du sud vers la ZIP

2 Vue depuis le Chemin d'Astarac au lieu-dit « Petit Cornac » au nord-est de la ZIP, en direction du sud vers la ZIP

3 Vue depuis la route d'Escala au lieu-dit « la Majorelle » au nord-est de la ZIP, en direction du sud-ouest vers la ZIP



### Perceptions visuelles au sein de l'aire d'étude rapprochée

Ces perceptions sont présentées en planche page 184.

- Enjeux visuels depuis la voirie :

Quelques voiries proches de la ZIP possèdent des perceptions en direction de cette dernière. Il s'agit de :

- ▶ **La Route d'Escala** sur un linéaire d'environ 850 m à l'est de la ZIP. Les enjeux associés sont évalués comme étant **TRES FORTS à FAIBLES** en raison de sa proximité avec la ZIP et de la présence de certains masques visuels ;
- ▶ **Le chemin de la Filloune** sur un linéaire d'environ 1,2 km au nord et à l'ouest de la ZIP. Les enjeux associés sont évalués comme étant **FORTS à MODÉRÉS** en raison de sa proximité avec la ZIP ;
- ▶ **Le PR 12 « Entre vins et vignobles »** sur un linéaire d'environ 1,4 km au nord et à l'ouest de la ZIP. Les enjeux sont évalués comme étant **FORTS à FAIBLES**. Dans l'aire d'étude rapprochée, l'itinéraire du PR 12 emprunte la Route d'Escala et le Chemin de la Filloune (décrit en partie 2.6.7.4 Chemins de randonnée et balades de la planche en page 202) ;
- ▶ **La route de Brivecastel**, sur un tronçon d'environ 100 m entre les bâtiments du lieu-dit « Juillia » au sud de la ZIP. Les enjeux y sont évalués comme **TRES FAIBLES** en raison de la faible fréquentation de cette voirie.

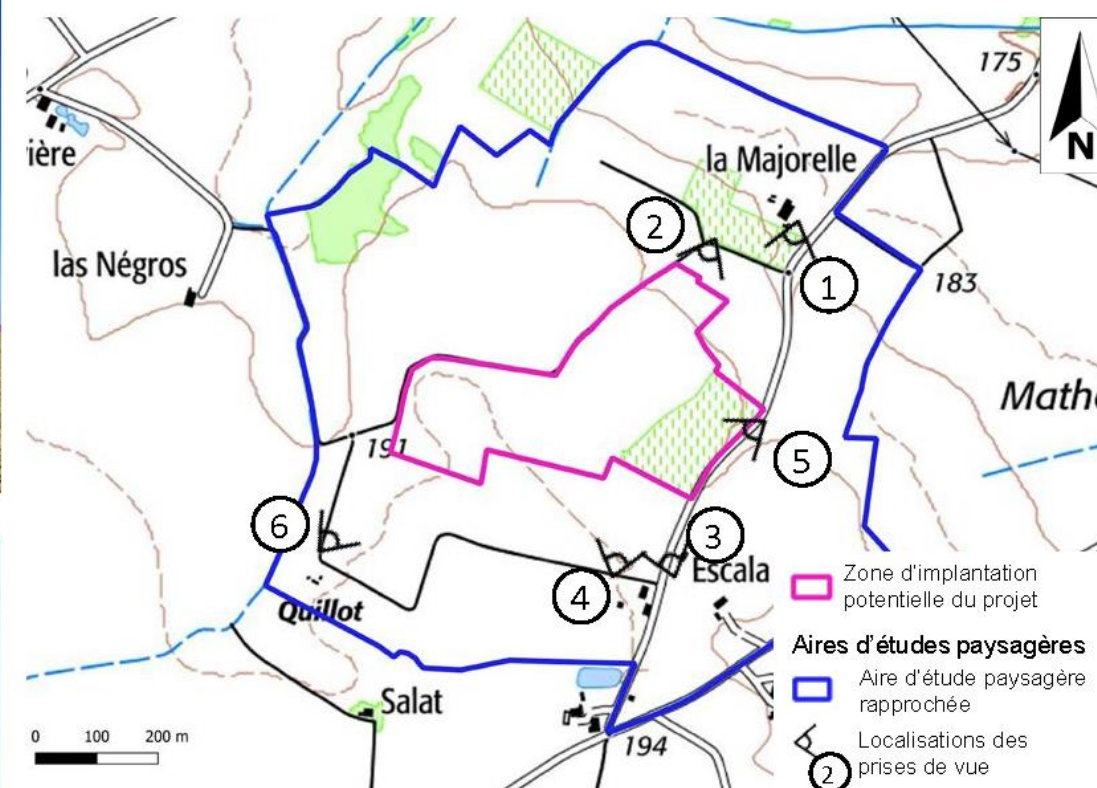
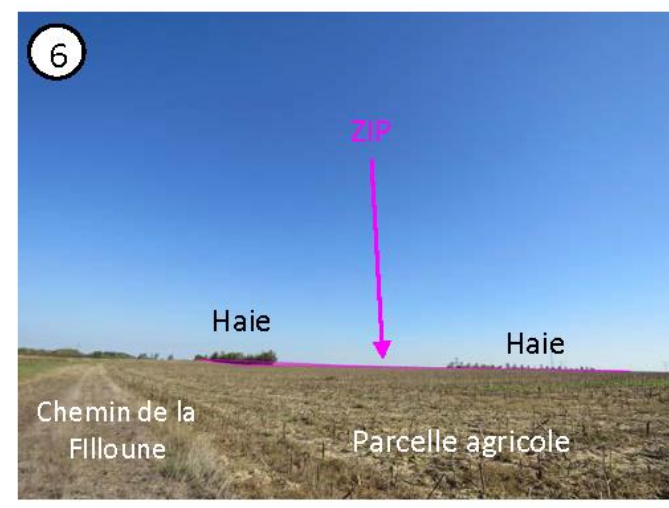
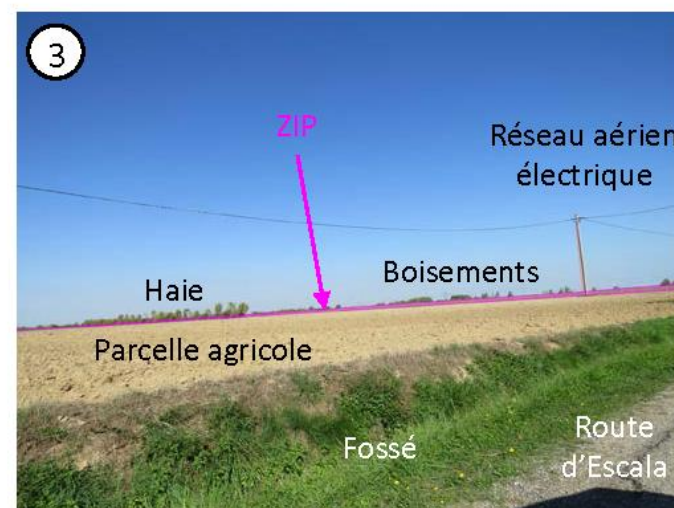
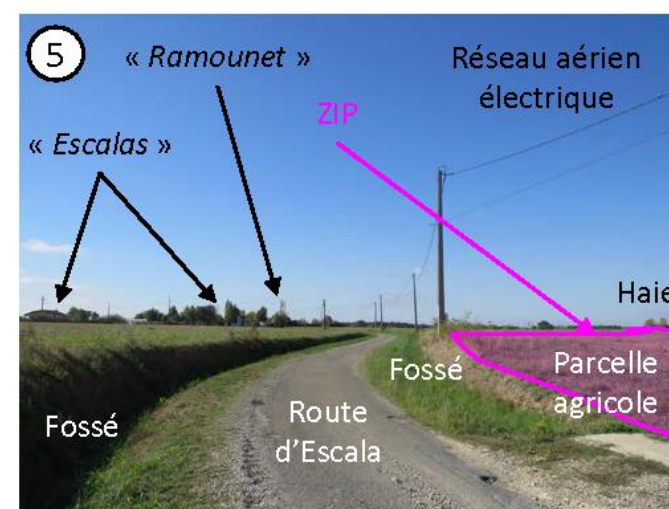
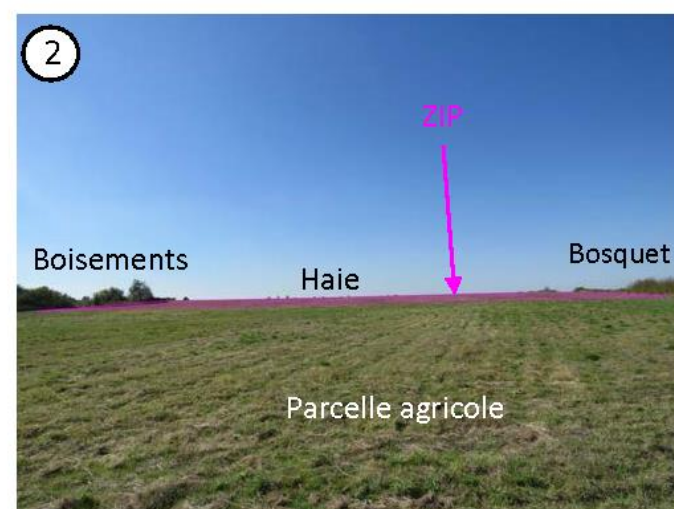
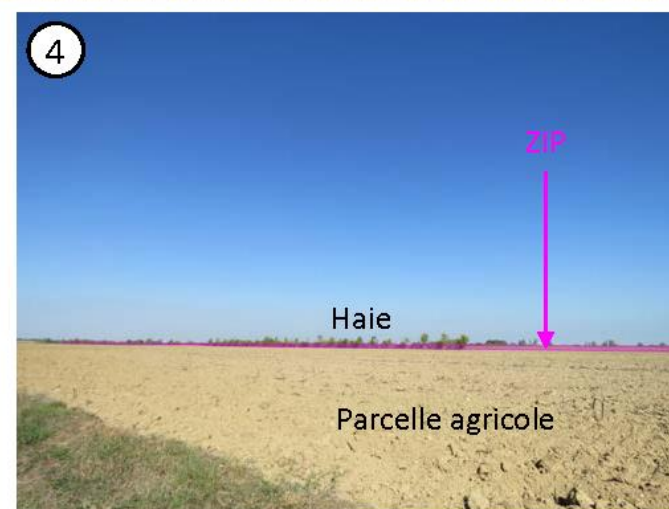
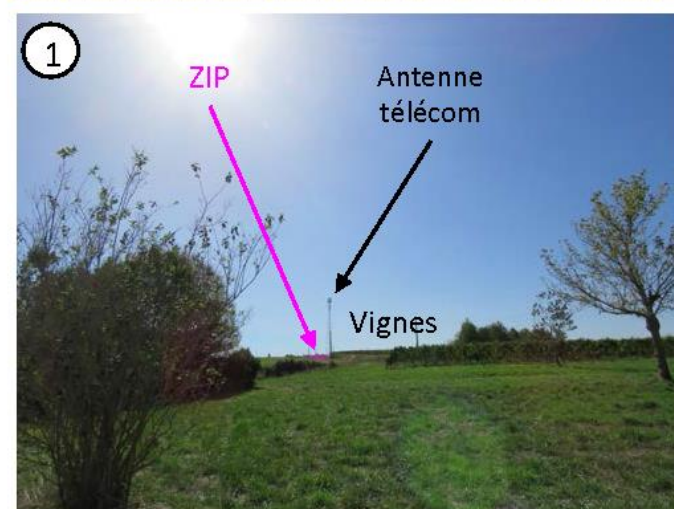
- Enjeux visuels depuis les habitations :

Les perceptions de la ZIP depuis les habitations sont soit similaires à celles de leur chemin d'accès soit n'ont pas pu être vérifiées en raison d'un accès privé. Les enjeux sont dans ce cas déterminés à partir des perceptions depuis la ZIP. Il s'agit de perceptions depuis :

- ▶ **L'habitation et les locaux agricoles de « la Majorelle »** depuis le nord de la ZIP, avec des enjeux **MODÉRÉS** ;
- ▶ **Les habitations d'« Escala »**, avec des enjeux **TRES FORTS** depuis le sud de la ZIP ;
- ▶ **L'habitation et les locaux agricoles de « Ramounet »**, avec des enjeux **FORTS** depuis le sud de la ZIP.

PLANCHE 57. Perceptions visuelles de la zone d'implantation potentielle du projet depuis l'aire d'étude rapprochée

### Perceptions visuelles depuis l'aire d'étude paysagère rapprochée



- ① Vue depuis le lieu-dit « la Majorelle » au nord-ouest de la ZIP, en direction du sud
- ② Vue depuis le nord de la ZIP, en direction du sud
- ③ Vue depuis le lieu-dit « Escalas » au sud-est de la ZIP, en direction du nord-ouest
- ④ Vue depuis le lieu-dit « Ramounet » au sud de la ZIP, en direction du nord
- ⑤ Vue depuis l'est de la ZIP, en direction du sud-ouest
- ⑥ Vue depuis le lieu-dit « Quillot » au sud-ouest de la ZIP, en direction du nord-est

### Perceptions visuelles depuis les sites, paysages et monuments historiques

La localisation des sites paysagers remarquables et des monuments historiques est détaillée au chapitre « Sites, paysages et patrimoine ».

- Monuments historiques

Sept monuments historiques sont directement recensés au sein de l'aire d'étude paysagère éloignée :

- ▶ L'Eglise Saint-Michel de Saint-Sardos,
- ▶ La Maison Renaissance ou Maison Lasserre de Saint-Sardos,
- ▶ L'Eglise Sainte-Madeleine de Larrazet,
- ▶ Le Château Johan-de-Cardailhac de Larrazet,
- ▶ Le Pont Suspendu de Bourret,
- ▶ Le Château de Frescati de Mas-Grenier,
- ▶ L'Eglise Notre-Dame à Bouillac,

Depuis la ZIP, des perceptions sont possibles en direction de deux éléments patrimoniaux classés au titre des Monuments Historiques. Il s'agit de :

- ▶ la toiture de la nef et du clocher de l'Eglise Saint-Michel de Saint-Sardos situés à 1,6 km au nord-est, ;
- ▶ la toiture, sans fenêtre ou balcon, de la Maison Renaissance située à 1,4 km au nord-est.

Une co-visibilité est possible entre la ZIP et le clocher de l'église de Saint-Sardos et la Maison Renaissance, depuis des tiers-lieux comme la route d'Escala par exemple, voirie voisine de la ZIP (voir figure ci-après).

Les enjeux visuels attribués à la Maison Renaissance sont nuls en raison de l'absence d'ouverture sur le toit. Il est à noter que la prise de vue depuis le pied du bâtiment ne permet pas de distinguer la ZIP en raison des constructions voisines.

Aucune perception ou co-visibilité depuis les autres monuments historiques recensés à proximité en raison de la topographie et des masques visuels (végétation, bâti).

La zone d'implantation potentielle du projet n'intercepte aucun périmètre de protection aux abords des monuments historiques les plus proches.

Les enjeux visuels attribués sont donc **TRES FAIBLES** pour le clocher de l'Eglise et **NULS** depuis les autres monuments recensés.

- Sites inscrits et classés

Aucun site inscrit ou classé n'est recensé dans le secteur. Le site le plus proche étant localisé à plus de 10 km au sud-est de la ZIP, sans perception de celle-ci ni co-visibilité, les enjeux sont évalués comme **NULS** depuis tout site inscrit ou classé.

- Petit patrimoine repéré

Aucune perception de la ZIP depuis un des éléments du petit patrimoine observé ou bien co-visibilité n'est à relever. Les enjeux associés à celui-ci sont donc évalués comme étant **NULS**.

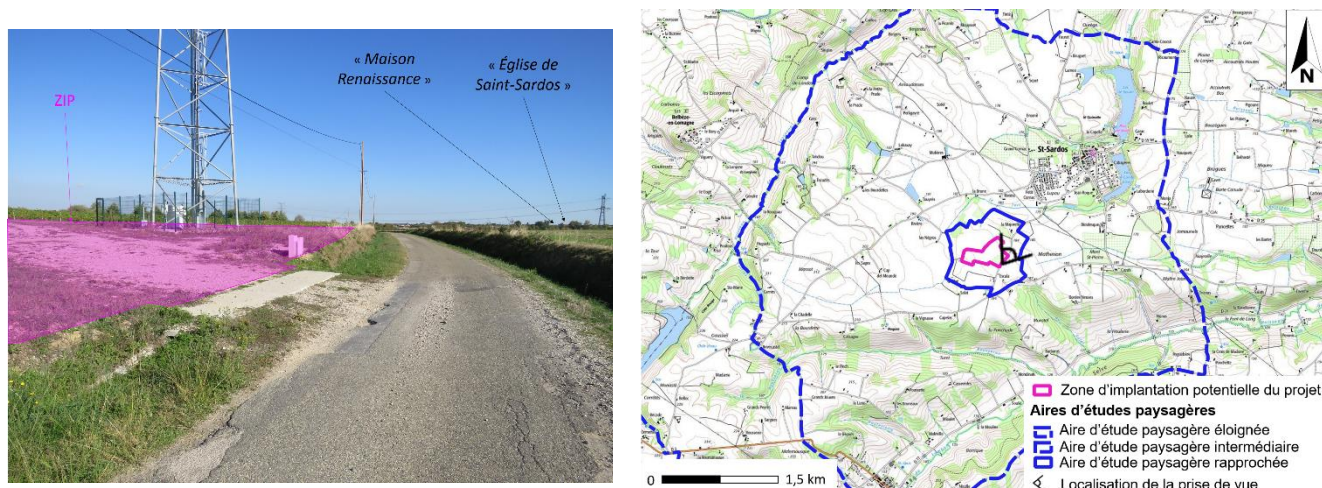


Figure 74. Vue depuis la Route d'Escala sur la ZIP, le toit de la « Maison Renaissance » et le clocher de l'Eglise Saint-Michel à Sardos

Source : photographie SOE – visite de terrain du 05/10/2022

L'accès au clocher de l'Eglise de Saint-Sardos n'a pas été possible lors de la visite de terrain du 05/10/2022 (accès fermé). La prise de vue depuis le pied de l'église ne permet pas de distinguer la ZIP en raison des constructions voisines.

**Synthèse des zones d'enjeux visuels**

Les enjeux visuels peuvent être synthétisés de la façon suivante :

Nuls	Très faibles	Faibles	Modérés	Forts	Très forts
------	--------------	---------	---------	-------	------------

Tableau 68. Synthèse des zones d'enjeux visuels

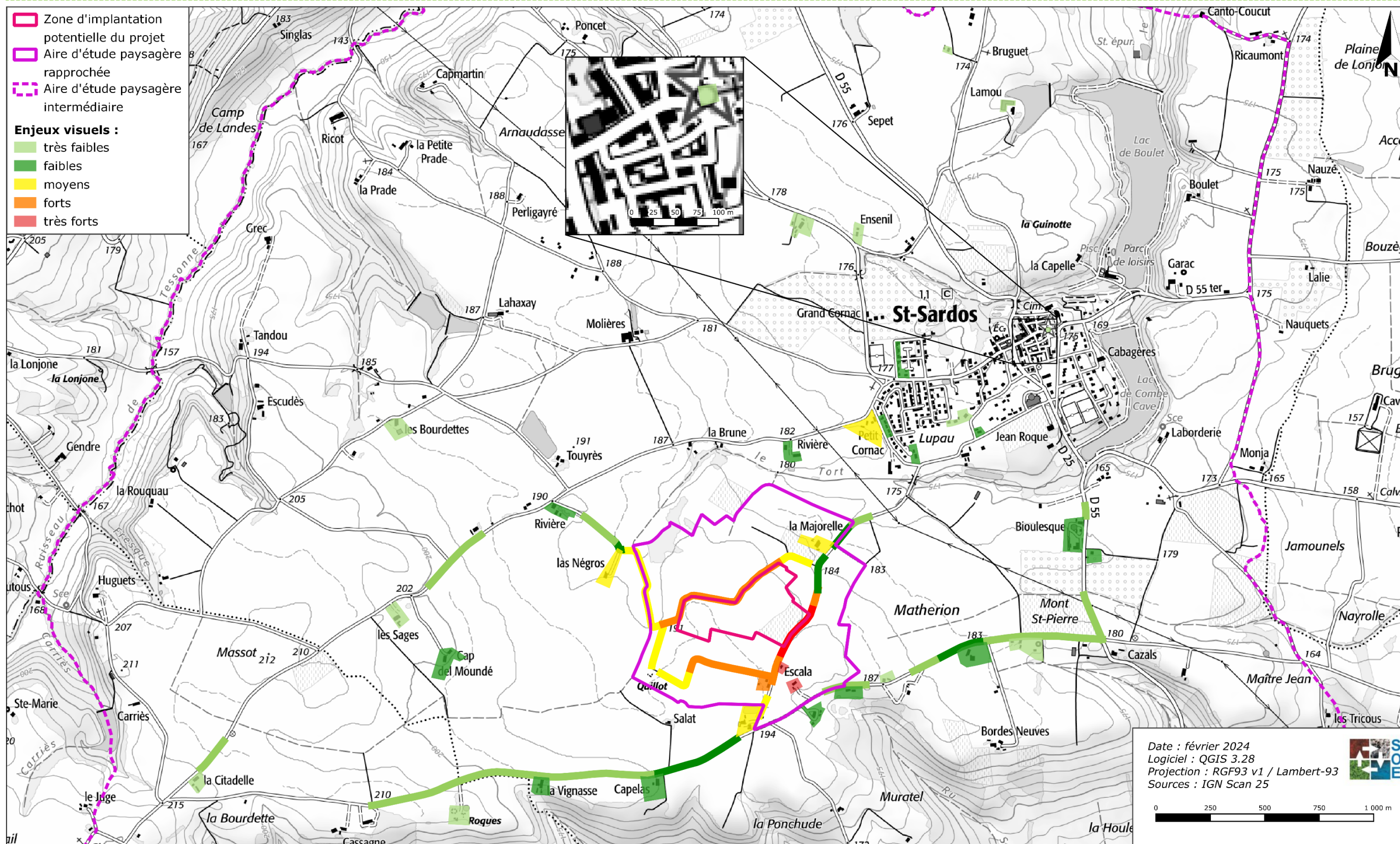
	Voiries	Habitations
<b>Aire d'étude paysagère éloignée</b>	Nuls depuis tous les secteurs	Nuls depuis tous les secteurs
<b>Aire d'étude paysagère intermédiaire</b>	Route de Brivecastel	Habitation de « <i>Roques</i> »
		Habitation et locaux agricoles de « <i>la Vignasse</i> »
		Habitation et locaux agricoles de « <i>Laboulette</i> »
		Habitations et locaux agricoles de « <i>Juillia</i> »
		Habitation et locaux agricoles de « <i>Saint-Jean</i> »
		Habitation et locaux agricoles de « <i>Matherieu</i> »
		Habitation et locaux agricoles de « <i>Mont Saint-Peyre</i> »
	Route de Beaumont de Lomagne	Habitation et locaux agricoles de « <i>la Citadelle</i> »
		Habitation de « <i>les Sages</i> »
		Habitation et locaux agricoles de « <i>Cap del Moundé</i> »
		Habitations et locaux agricoles de « <i>Rivière</i> »
		Habitation de « <i>las Négros</i> »
	RD 55	Habitations et locaux agricoles de « <i>Bioulesque</i> »
	Route d'Escala	Habitation et locaux agricoles de « <i>Capelas</i> »
	Impasse de la Filloune	-
PR 12 « <i>Entre vins et vignobles</i> »	-	
Nuls depuis les autres secteurs	Habitation et locaux agricoles de « <i>les Bourdettes</i> »	
	Habitation et locaux agricoles de « <i>Cornac</i> »	
	Habitation d'« <i>Ensenil</i> »	
	Locaux agricoles de « <i>Lamou</i> »	
	Habitation de « <i>Bruguet</i> »	
	Quelques habitations du hameau au lieu-dit « <i>la Bergeronne</i> »	
	Quelques habitations du hameau au lieu-dit « <i>Grand Cornac</i> »	
Nuls depuis les autres secteurs		

	Voiries	Habitations
<b>Aire d'étude paysagère rapprochée</b>	Route d'Escala	Habitation et locaux agricoles de « la Majorelle »
		Habitations d'« Escala »
		Habitation et locaux agricoles de « Ramounet »
	Chemin de la Filloune	-
	PR 12 « Entre vins et vignobles »	-
	Route de Brivecastel	-
<b>Monuments historiques</b>	Clocher de l'Eglise de Saint-Sardos	
	Nuls depuis les autres monuments historiques	
<b>Sites inscrits et classés</b>	Nuls pour tous les sites inscrits et classés	
<b>Petit patrimoine local</b>	Nuls depuis tous les éléments repérés	

→ En raison de la topographie (plat légèrement vallonné de haute terrasse) et dans un second temps de la végétation, les enjeux paysagers locaux sont essentiellement limités à l'aire paysagère rapprochée et à l'aire paysagère intermédiaire, selon les routes de Brivecastel et de Beaumont de Lomagne. Les enjeux forts identifiés sont majoritaires à proximité de la ZIP et diminuent avec la distance ou en raison de la présence de végétation (voir planche de synthèse suivante).

PLANCHE 58. Synthèse des enjeux visuels du secteur

### Synthèse des enjeux visuels



## 2.5.6. Diagnostic et enjeux paysagers

Le diagnostic paysager et l'analyse des perceptions visuelles actuelles peuvent être synthétisés comme suit :

- Le relief se partageant entre secteur de haute terrasse légèrement ondulé à plat et des vallons (ou vallées) creusés par des ruisseaux ;
- Une couverture végétale largement dominée par les espaces ouverts (grandes cultures, prairies), notamment dans les secteurs plats ou en pentes douces (versant gauche de certains vallons) mais qui comporte néanmoins une couverture boisée non négligeable au niveau des pentes plus abruptes (versant droit de ces mêmes vallons), des ripisylves des cours d'eau et au travers de rares bosquets ou haies ;
- Un bâti très diffus sur le territoire qui ne comporte que peu de villages, souvent avec une organisation urbaine liée à l'activité agricole locale et au profil étalé ;
- Un bâti présentant à la fois une bonne qualité architecturale mais aussi des implantations plus récentes et moins typiques ;
- Un réseau hydrographique assez lisible dans le paysage (ripisylves et topographie marquante) composé de ruisseaux (le Tort, la Tessonne, ...) mais aussi de nombreuses retenues d'eau collinaires ;
- La prégnance notable des réseaux de communication, très visibles lorsqu'ils traversent des secteurs ouverts et essentiellement représentés par des petites routes communales ;
- La présence d'éléments paysagers d'intérêt (croix, calvaires...) ainsi que d'autres éléments remarquables comme des lignes électriques dans des secteurs ouverts.

La quasi-majorité des perceptions est comprise au sein de l'aire d'étude paysagère rapprochée, et très minoritairement au sein de l'aire d'étude intermédiaire. Les enjeux, bien que forts à proximité de la ZIP, sont localisés sur le territoire (globalement très proches de la ZIP).

- Le projet se localise sur les hauteurs de plateau à proximité du vallon formé par le ruisseau du Tort, au sein de la haute terrasse de la Garonne.
- Les enjeux paysagers locaux sont largement conditionnés par la topographie du secteur (plat de terrasse haute) qui ouvre les perceptions toutefois rapidement diminuées par la végétation arborée et certains bâtis en les limitant dans certaines directions. Les enjeux sont donc assez concentrés autour de la ZIP.

## 2.6. Contexte économique et humain

### 2.6.1. Présentation générale

La commune de Saint-Sardos se situe au sud-ouest du département du Tarn-et-Garonne, à 23 km environ au sud-ouest de la ville de Montauban.

Elle appartient à l'arrondissement de Montauban, au canton de Verdun-sur-Garonne et à la communauté de communes Grand Sud Tarn et Garonne.

La commune est essentiellement desservie par des routes départementales (RD 25 de Larrazet à Mas-Grenier, RD 55 de Lafitte à Bouillac, RD 55TER de Bourret à Saint-Sardos, RD 77 de Mas-Grenier à Comberouger) formant un réseau reliant les hameaux et lieux-dits diffus de son territoire et les communes voisines.

Les terrains de la commune concernés par le projet de parc agrivoltaïque sont localisés à la limite sud du bourg de la commune. Il s'agit d'une parcelle agricole ayant servi à la viticulture puis aux grandes cultures, et qui est recensée comme « autre prairie temporaire de 5 ans ou moins » au Registre Parcellaire Graphique 2021.

Le bassin de vie du secteur est Verdun-sur-Garonne.

### 2.6.2. Population et habitat

#### 2.6.2.1. Évolution de la population et du logement

L'évolution de la population de la commune de Saint-Sardos est la suivante :

Tableau 69. Evolution de la population de la commune de Saint-Sardos (1968 à 2019)

Année	1968	1975	1982	1990	1999	2008	2013	2019
Population	576	535	558	563	555	818	963	1 155

Source : INSEE

La population sur la commune de Saint-Sardos est faible (1 155 habitants en 2019). Après un nombre d'habitants relativement constant, autour de 500 habitants entre 1968 et 1999, elle connaît une augmentation notable au début des années 2000 (818 habitants ; + 208 % entre 1999 et 2019). La population a depuis dépassé les 1 000 habitants.

Entre 2008 et 2019, on constate une augmentation de la part des tranches de population de 0 à 14 ans et de 30 à 44 ans. En revanche, la proportion des tranches de population de 45 à 59 ans, de 60 à 74 et de 75 ans et plus ont diminuées. La part de la tranche de population de 15 à 29 ans est plutôt stable.

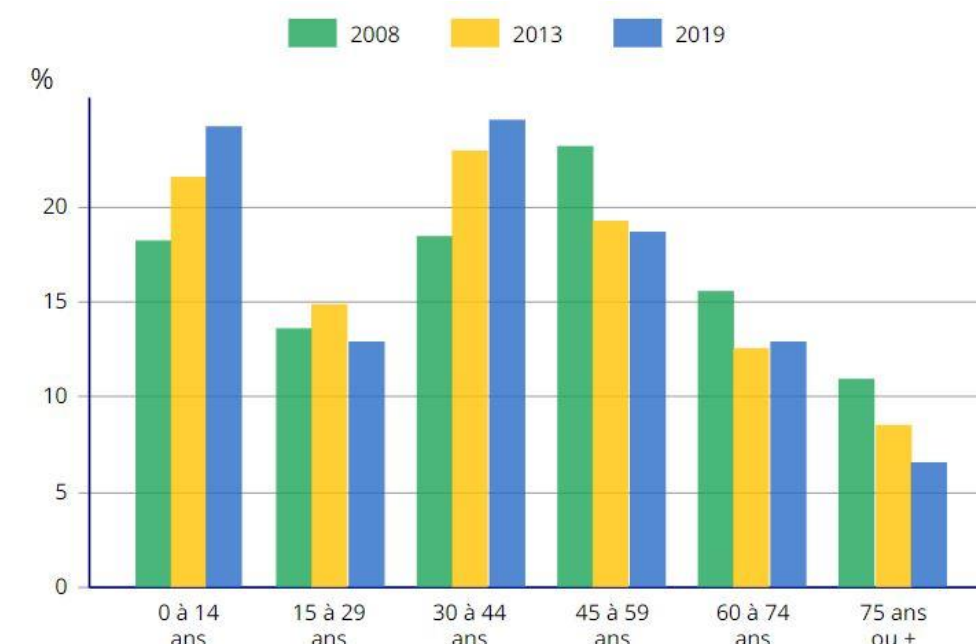


Figure 75. Population par grandes tranches d'âges

Source : INSEE, recensements de 2008 et de 2018

En termes de logement, les données sont les suivantes :

Tableau 70. Logements sur la commune de Saint-Sardos

	2008	2013	2019
Ensemble	391	460	536
Résidences principales	347	400	478
Résidences secondaires et logements occasionnels	22	21	17
Logements vacants	22	40	41
Maisons	359	382	450
Appartements	32	78	85

Source : INSEE

Le nombre de logements sur la commune de Saint-Sardos a augmenté (+ 145 logements) entre les années 2008 et 2019.

Le parc de logements sur la commune est peu ancien (plus de 47% des logements ont été construits entre 1990 et 2019).

Les résidences principales représentent environ 89 % du parc de logement de la commune en 2019, et sont, le plus souvent, constituées de 5 pièces ou plus.

La proportion des résidences secondaires et de logements occasionnels est assez faible sur la commune (environ 3 % en 2019).

La vacance représente 8 % du parc de logement de la commune (41 logements en 2019), soit une part de logements vacants relativement faible (moyenne nationale<sup>35</sup> à 9,5 %).

### 2.6.2.2. Établissements recevant du public (ERP)

*Le terme « Etablissement Recevant du Public » (ERP) désigne les lieux publics ou privés accueillant des clients ou des utilisateurs autres que les employés. Ceci regroupe les cinémas, théâtres, magasins (quelle que soit la taille), bibliothèques, écoles, universités, hôtels, restaurants, hôpitaux, gares ... et qu'il s'agisse de structures fixes ou provisoires (chapiteau). Ne sont pas des ERP, les espaces naturels ouverts, la voie publique, les terrains de camping, les aires d'accueil des gens du voyage...*

La commune de Saint-Sardos est dotée de divers établissements recevant du public. Il s'agit en particulier :

- D'une mairie ;
- D'une salle des fêtes ;
- D'une salle polyvalente ;
- D'une école primaire ;
- D'une église et son cimetière ;
- D'un bureau de poste ;
- De divers établissements de services (épicerie, salon de coiffure, boucherie, cave à vin, restaurants, hébergements, garage automobile, plâtrier, menuisier, station-service, constructeur immobilier, infirmières et aides à domicile...)
- De stades de football ;
- D'une aire de jeux avec skate-park ;
- D'un parc de loisirs ;
- D'un centre aéré et de loisirs pour enfants ;
- D'un centre équestre ;
- D'un parc de jardins.

L'ERP le plus proche de la zone d'implantation potentielle du projet sur la commune de Saint-Sardos, se situe à 2 km au nord-est environ. Il s'agit du centre aéré et de loisirs pour enfants localisé sur les berges du Lac de Boulet.



Figure 76. Mairie de Saint-Sardos



Figure 77. Eglise paroissiale Saint Michel de Saint-Sardos

Source : photographies SOE – visite de terrain du 05/10/2022

### 2.6.2.3. Les équipements de la commune

La commune de Saint-Sardos est dotée de quelques équipements. Il s'agit :

- D'une salle des fêtes ;
- D'une aire de jeux avec un skate-park ;
- De stades de football « Jean Rodier » ;
- D'une base aquatique de loisirs, actuellement en réhabilitation, qui rouvrira en 2025.



Figure 78. Jardin de Sylvie avec ses rosiers sur la commune de Saint-Sardos

Source : photographie SOE – visite de terrain du 05/10/2022

- ➔ La commune, soumise à une stagnation de sa population depuis 1968, a connu une forte augmentation de sa population depuis les années 2000 (+ 208 % entre 1999 et 2019). Le nombre d'habitants sur la commune reste modéré (1 155 habitants en 2019).
- ➔ L'ERP le plus proche de la zone d'implantation potentielle du projet sur la commune de Saint-Sardos, se situe à 2 km au nord-est environ. Il s'agit du centre aéré et de loisirs pour enfants localisé sur les berges du Lac de Boulet.
- ➔ La commune de Saint-Sardos est dotée de divers équipements (terrains de sports, salle des fêtes, salle polyvalente, aire de jeux, ...).

<sup>35</sup> Source : Direction de l'Habitat, de l'Urbanisme et des Paysages (DHUP), base de données LOVAC (au 01/01/2020).

## 2.6.3. Activités économiques

### 2.6.3.1. Données générales

Les principales données de la population active, âgée de 15 à 64 ans, sont les suivantes :

*Tableau 71. Population active de la commune de Saint-Sardos*

	2008	2013	2019
Ensemble	494	604	709
Actifs en % dont :	71,0	76,8	78,2
actifs ayant un emploi en %	63,2	66,9	64,2
chômeurs en %	7,8	9,9	14,0
Inactifs en %	29,0	23,2	21,8

Source : INSEE

Entre 2008 et 2019, on note une augmentation du nombre et de la proportion d'actifs sur la commune de Saint-Sardos (+ 7,2 points de pourcentage<sup>36</sup>). Parmi eux, on observe une augmentation du pourcentage de chômeurs dans la commune entre 2008 et 2019 (+ 6,2 %).

Entre 2008 et 2019, on remarque que le taux d'emploi des jeunes de 15 à 24 ans sur la commune est de 21,4 %, celui des 25 à 54 ans est de 76,5 % et que celui des 55 à 64 ans est de 51,2 %. On note également que le taux d'emploi des femmes est inférieur à celui des hommes (60,4 % contre 68,2 %).

Le lieu de travail est situé dans une autre commune de résidence pour plus de 83 % des actifs de Saint-Sardos en 2019 :

*Tableau 72. Lieu de travail des habitants de la commune de Saint-Sardos*

	2008	%	2019	%
Ensemble	312	100	458	100
Travaillent :				
dans la commune de résidence	82	26,7	77	16,8
dans une commune autre que la commune de résidence :	230	73,8	381	83,2

Source : INSEE

La ville de Montauban constitue la zone d'emploi de la zone étudiée.

Au 31 décembre 2019, 50 établissements légaux sont recensés sur la commune. Un quart de ces entreprises appartiennent au secteur de la construction, un quart au secteur du commerce de gros et de détails, de transports, d'hébergement et de restauration. La moitié restante de ces entreprises se répartit dans les domaines de l'industrie manufacturière, des industries extractives et autres, des activités immobilières, des activités spécialisées, scientifiques et techniques, des activités de services administratifs et de soutien, des administrations publiques, l'enseignement, la santé humaine, l'action sociale et les autres activités de service (source : INSEE).

<sup>36</sup> Un point de pourcentage correspond à la différence entre deux pourcentages.

### 2.6.3.2. Activités économiques locales

Quelques entreprises sont basées sur le territoire de Saint-Sardos (coiffeur, entreprises de travaux, restaurants, éleveur, maisons d'hôtes...). Il s'agit essentiellement de petites entreprises.



*Figure 79. Epicerie de Saint-Sardos*

Source : photographie SOE – visite de terrain du 05/10/2022

- ➔ La ville de Montauban constitue la zone d'emploi de la zone étudiée tandis que le bassin de vie du secteur est Verdun-sur-Garonne.
- ➔ Les secteurs du commerce et des services (transport, restauration, hébergement) ainsi que ceux de la construction et du secteur spécialisé et administratif constituent la base de l'économie communale d'après l'INSEE.
- ➔ Quelques entreprises sont recensées sur le territoire de la commune de Saint-Sardos (micro-entreprises de construction, agricoles ou de commerces et services).

## 2.6.4. Activités industrielles

### 2.6.4.1. Sites industriels

Il n'existe aucun site et sol pollué (ou potentiellement pollué) (ex-BASOL) recensé sur la commune de Saint-Sardos concernée par le projet ou à proximité.

Les plus proches sont localisés sur la commune de Montbartier à environ 12 km à l'est. Il s'agit de « CRE de Montbartier parcs n°1 et n°2 » (identifiants : SSP000374001 et SSP000373801), un ancien centre de ravitaillement des essences constitué de deux parcs et accueillant une installation de chargement et des réservoirs de liquides inflammables.

- En revanche, plusieurs sites industriels recensés par la base de données BASIAS<sup>37</sup> sont présents dans le secteur d'étude. Aussi, dans un rayon de 3 km autour de la ZIP, sont localisés :
- Le site MPY8201531 (activité terminée) recensé comme décharge de la commune de Saint-Sardos, à environ 680 m au nord-est ;

<sup>37</sup> Consultée en date du 20/10/2022.

- Le site MPY8201706 (en activité) recensé comme Station d'Épuration (STEP) de la commune de Saint-Sardos, à environ 1,5 km au nord-est du site ;
- Le site MPY8200447 (en activité) recensé pour une activité de dépôt de produits de préservation du bois, sur la commune de Saint-Sardos, situé à environ 1,7 km au nord-est.

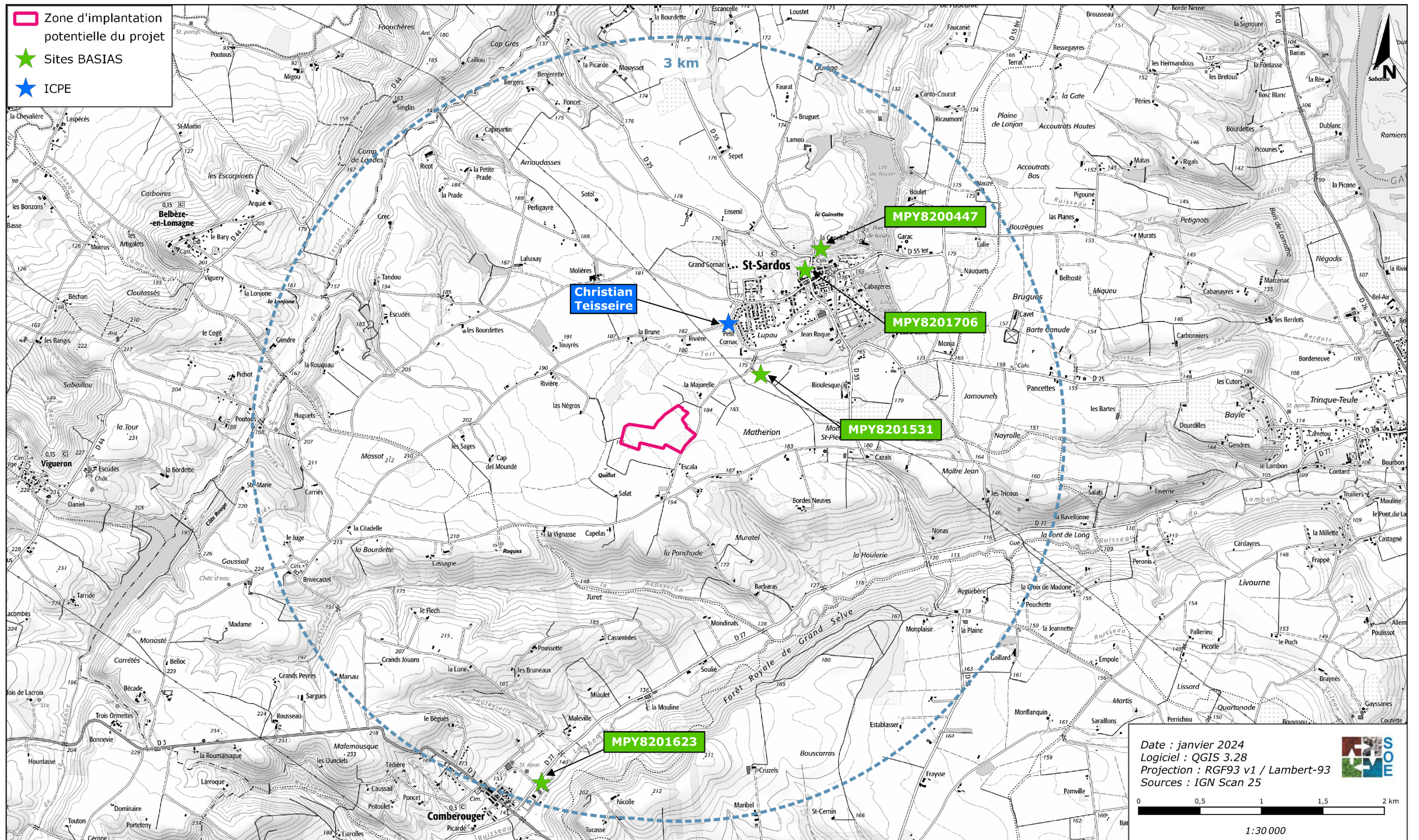
#### **2.6.4.2. Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE)**

Une installation classée pour la protection de l'environnement (ICPE) est recensée dans un rayon de 3 km autour de la ZIP. Il s'agit de la société enregistrée sous la dénomination « *Teisseire Christian* », pour une activité d'« entretien et réparation de véhicules automobiles légers » sur la commune de Saint-Sardos à environ 850 m au nord.

- Il n'existe aucun site et sol pollués recensés par la base de données BASOL à proximité de la zone d'implantation potentielle du projet.
- Plusieurs anciens sites BASIAS sont recensés à proximité, le plus proche étant localisé à environ 685 m au nord-est de la ZIP.
- Peu d'établissements classés ICPE sont présents dans le secteur d'étude. Le plus proche est localisé à environ 850 m au nord de la ZIP.

PLANCHE 59. Activités industrielles

Activités industrielles



## 2.6.5. Activités agricoles et viticoles

### 2.6.5.1. Caractéristiques agricoles et viticoles départementales

Le Tarn-et-Garonne présente une très grande diversité de paysages. Par sa position naturelle, à la jonction de deux bassins versants, le département bénéficie de ressources en eau qu'il a su valoriser en créant de nombreux réseaux d'irrigation collectifs et en soulevant les projets individuels (1 900 lacs).

Les exploitations agricoles sont très diversifiées au niveau des productions. Celles-ci sont majoritairement orientées vers les grandes cultures et les cultures fruitières avec une zone d'élevage au nord-est et quelques exploitations viticoles. Le département comptait en 2010, 5 280 exploitations agricoles pour une surface agricole utilisée de 210 400 ha. La Surface Agricole Utilisée (SAU) moyenne a progressé et s'est établie à 40 ha (contre 48 ha dans le reste de l'ancienne région Midi-Pyrénées). Une exploitation sur 5 s'appuie sur un signe officiel de qualité.

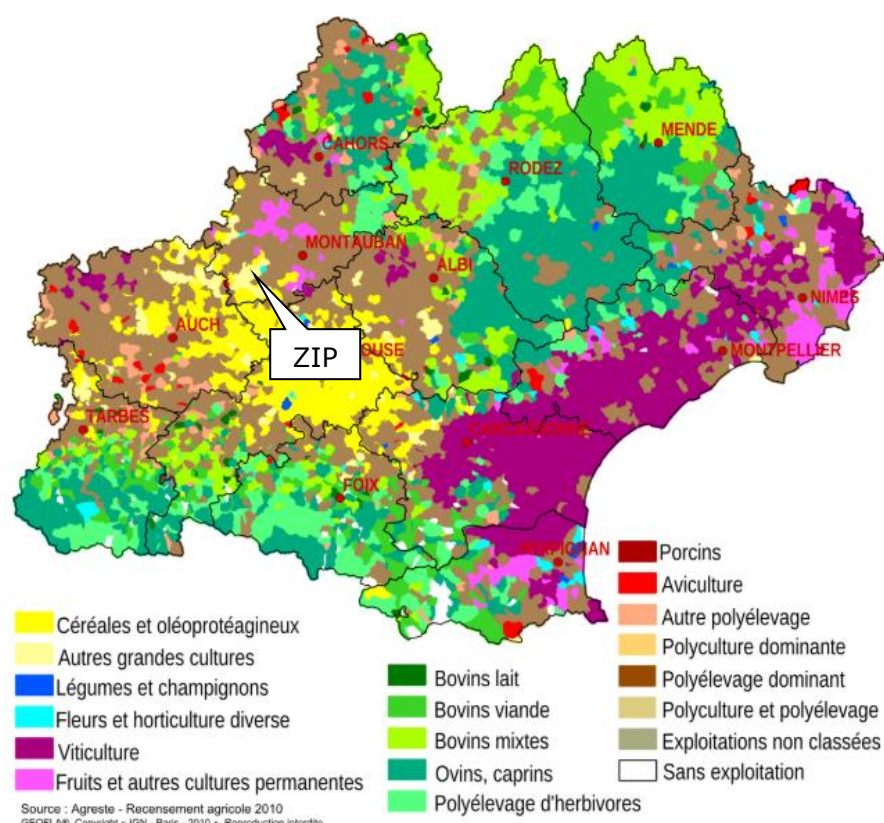


Figure 80. Orientations technico-économiques des communes au sein de la région Occitanie

Source : AGRESTE

Le secteur comprenant la commune de Saint-Sardos est une zone où les grandes cultures dominent. Le blé, le maïs, le tournesol, le colza et le soja y occupent une importante partie du territoire, accompagnés par quelques rares vergers, noisetiers et autres cultures plus anecdotiques.

<sup>38</sup> L'AOC est un signe d'identification et un label français, de protection d'un produit lié à son origine géographique. L'AOC est le lien entre un terroir et d'un produit conditionné par une zone géographique et des conditions de production spécifiques.

<sup>39</sup> L'AOP est un signe d'identification et un label européen de protection de la dénomination d'un produit dont la production, la transformation et l'élaboration doivent avoir lieu dans une aire géographique déterminée avec un savoir-faire reconnu et constaté.

20 communes du département du Tarn-et-Garonne, dont la commune de Saint-Sardos, et 3 communes du département de Haute-Garonne sont concernées par l'Appellation d'Origine Contrôlée (AOC) et Appellation d'Origine Protégée (AOP) « Saint-Sardos » qui concerne la production de vin rouge et rosé (voir détails en parties suivantes).

### 2.6.5.2. Caractéristiques agricoles et viticoles locales

#### Statuts de qualité et d'origine

L'Institut National de l'Origine et de la qualité (INAO) est chargé de la mise en œuvre de la politique française relative aux signes officiels d'identification de la qualité et de l'origine (SIQO) des produits agricoles et agroalimentaires : Appellation d'origine contrôlée (AOC) <sup>38</sup>, Appellation d'origine protégée (AOP) <sup>39</sup>, Indication géographique protégée (IGP) <sup>40</sup>, Spécialité traditionnelle garantie (STG), Label rouge (LR) et agriculture biologique (AB).

La commune de Saint-Sardos est concernée par 7 statuts de protection. Il s'agit de :

Tableau 73. Statuts de protection sur la commune de Saint-Sardos

Nom	Appellation
Ail blanc de Lomagne	IGP
Canard à foie gras du Sud-Ouest	IGP
Comtés Tolosans	IGP
Jambon de Bayonne	IGP
Porc du Sud-Ouest	IGP
Pruneaux d'Agen	IGP
Saint-Sardos	AOC-AOP

Source : INAO

Selon la dernière enquête sur la structure des exploitations, environ 10 % des exploitations agricoles (hors viticoles et biologiques) en France disposent d'au moins une production sous IGP, Label rouge ou AOC/AOP (source : INAO).

#### Les données statistiques agricoles

Les chiffres-clés du dernier recensement agricole (pour les années 2010 et 2020 - source : Agreste), pour la commune de Saint-Sardos, sont les suivants :

Tableau 74. Dernier recensement agricole sur la commune de Saint-Sardos

	1988	2000	2010	2020
Nombre d'exploitations	63	48	33	29
Travail dans les exploitations agricoles (en unité de travail annuel)	84	63	40	nd <sup>41</sup>
Superficie Agricole Utilisée (ha)	1 893	1 991	1 579	1 628

<sup>40</sup> L'IGP est un signe d'identification et un label européen, attribué aux produits alimentaires spécifiques portant un nom géographique et lié à leur origine géographique. L'IGP permet la protection de ceux-ci dans toute l'Union Européenne.

<sup>41</sup> nd : non disponible

	1988	2000	2010	2020
Cheptel (en unité gros bétail)	632	335	187	nd
Superficie labourable (ha)	1 714	1 868	1 356	nd
Superficie en cultures permanentes (en ha)	66	94	154	nd
Superficie toujours en herbe (ha)	110	28	68	nd
Orientation technico-économique de la commune	-	Polyculture et polyélevage	Polyculture et polyélevage	Polyculture et polyélevage

Source : AGRESTE

Entre 1988 et 2010, le nombre d'exploitations agricoles sur le territoire de Saint-Sardos a diminué de moitié environ (- 48 %). Le temps de travail dans les exploitations agricoles, la superficie agricole utilisée, la taille des cheptels et la superficie labourable ont également diminué entre 1988 et 2010. A l'inverse, la superficie en cultures permanentes a fortement augmenté entre 1988 et 2010 (+ 133 %).

La superficie toujours en herbe a fortement diminuée entre 1988 et 2000, puis augmenté entre 2000 et 2010.

L'orientation technico-économique de la commune n'a pas évoluée et reste de la polyculture et du polyélevage.

Les premiers résultats du Recensement Agricole de 2020 indiquent 29 d'exploitants sur la commune de Saint-Sardos. Depuis 1988, le nombre d'exploitants agricoles sur la commune a diminué d'environ 54%. L'orientation technico-économique de la commune reste la polyculture et le polyélevage.

Les assolements de la ZIP recensés au Registre Parcellaire Graphique de 2022 correspondent à des surfaces considérées comme « autre prairie temporaire de 5 ans ou moins » (cf. cartographie suivante).

Au total, environ 11,8 ha, soit 100 % environ de la surface de la ZIP, sont recensés au RPG 2022. Ils ont donc fait l'objet d'un usage agricole (ou d'un versement d'aides financières au titre d'une activité agricole) au cours des 5 dernières années.

Au vu de la surface concernée<sup>42</sup>, le projet devra faire l'objet d'une étude préalable agricole au titre du décret n°2016-1190 du 31 août 2016 relatif à l'étude préalable et aux mesures de compensation prévues à l'article L. 112-1-3 du code rural et de la pêche maritime.

**Les données viticoles de l'AOC-AOP Saint-Sardos**

L'aire de production « Saint-Sardos » s'étend sur le paysage vallonné de la rive gauche de la Garonne, au sud-ouest de Montauban, en Tarn-et-Garonne et au sud de la Haute-Garonne (voir les 23 communes concernées en figure suivante). 150 hectares de vignes sont détenus par une trentaine de viticulteurs. Ici, le terroir de la Gascogne garonnaise composé de sols bruns argilo-calcaires et de sols lessivés plus ou moins caillouteux, est bien ensoleillé et propice à la vigne (source : Chambre d'Agriculture du Tarn-et-Garonne). Le Saint-Sardos est la seule appellation de France à associer la Syrah au Tannat en cépages principaux.

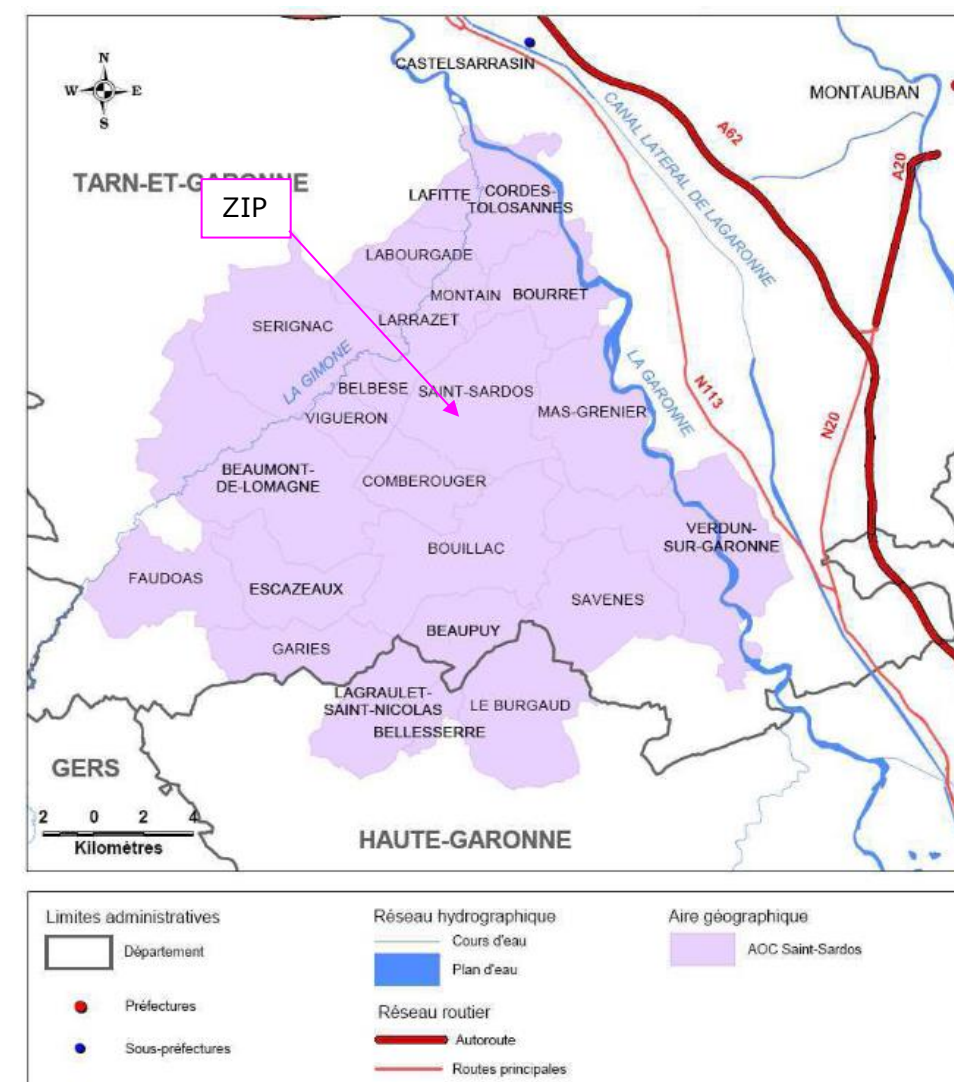


Figure 81 : Aire géographique de l'AOC "Saint-Sardos" (source : INAO,2011)

L'AOC-AOP de Saint-Sardos était initialement encadrée par arrêté du 1er septembre 2005 relatif à l'appellation d'origine « Vin délimité de qualité supérieure Saint-Sardos » - J.O n° 229 du 1 octobre 2005. Cet arrêté a été abrogé par le décret n° 2011-1455 du 4 novembre 2011 qui homologue le cahier des charges de l'AOC Saint-Sardos.

**Situation agricole et viticole de la zone d'implantation potentielle du projet**

- Situation agricole

Les parcelles de la zone d'implantation potentielle du projet ont été déclarées au Registre Parcellaire Graphique des dernières années (voir tableau suivant pour les 5 dernières années).

Année du RPG	Catégorie du RPG
2022	Autre prairie temporaire de 5 ans ou moins
2021	Autre prairie temporaire de 5 ans ou moins

42 L'article 28 (L.112-1-3) du code rural et de la pêche maritime du 11 Janvier 2017 a fixé un seuil national par défaut de 5 ha applicable dans le département du Tarn et Garonne.

Année du RPG	Catégorie du RPG
2020	Jachère de 5 ans ou moins
2019	Blé tendre d'hiver
2018	Jachère de 5 ans ou moins

D'après les données les plus anciennes du RPG accessibles (*source : géoservices.ign.fr*) datant de 2007, la zone d'implantation potentielle du projet a été déclarée en tant que surface agricole cette année-là en colza d'hiver. Depuis 2007 à 2022, ont été déclarées des grandes cultures, des prairies ou jachères.

- Situation viticole

La ZIP est en partie concernée par des parcelles déclarées à l'INAO comme parcelles AOC-AOP « Saint-Sardos » (*voir cartographie officielle de l'INAO en Annexe n° 22*). Il s'agit des parcelles cadastrales n°2184, 2186 et 2185 pp, section 0C, situées en partie nord-est et est de la ZIP (*voir cartographie suivante*), qui totalisent 4,5 ha environ, soit 38 % environ de la superficie globale de la zone d'implantation potentielle du projet.

- Les activités agricoles dominantes dans le secteur d'étude sont les grandes cultures, la polyculture et le polyélevage.
- Sur la commune concernée par le projet, le nombre d'exploitations agricoles a diminué ces dernières années, tout comme la SAU, la taille des cheptels ou encore la superficie labourable.
- La commune de Saint-Sardos est concernée par 7 statuts de protection, dont l'AOP-AOC viticole de Saint-Sardos.
- La zone d'implantation potentielle du projet est recensée pour 100 % de sa superficie, soit 11,8 ha, au RPG 2022. La réalisation d'une étude préalable agricole sera donc nécessaire dans le cadre du projet.
- Environ 4,5 ha de la zone d'implantation potentielle du projet, soit 38 % de sa superficie totale, sont concernées par des parcelles viticoles appartenant à l'AOC-AOC Saint-Sardos. Ces parcelles appartiennent au terroir de l'AOC Saint-Sardos mais n'ont jamais fait l'objet d'une activité viticole.

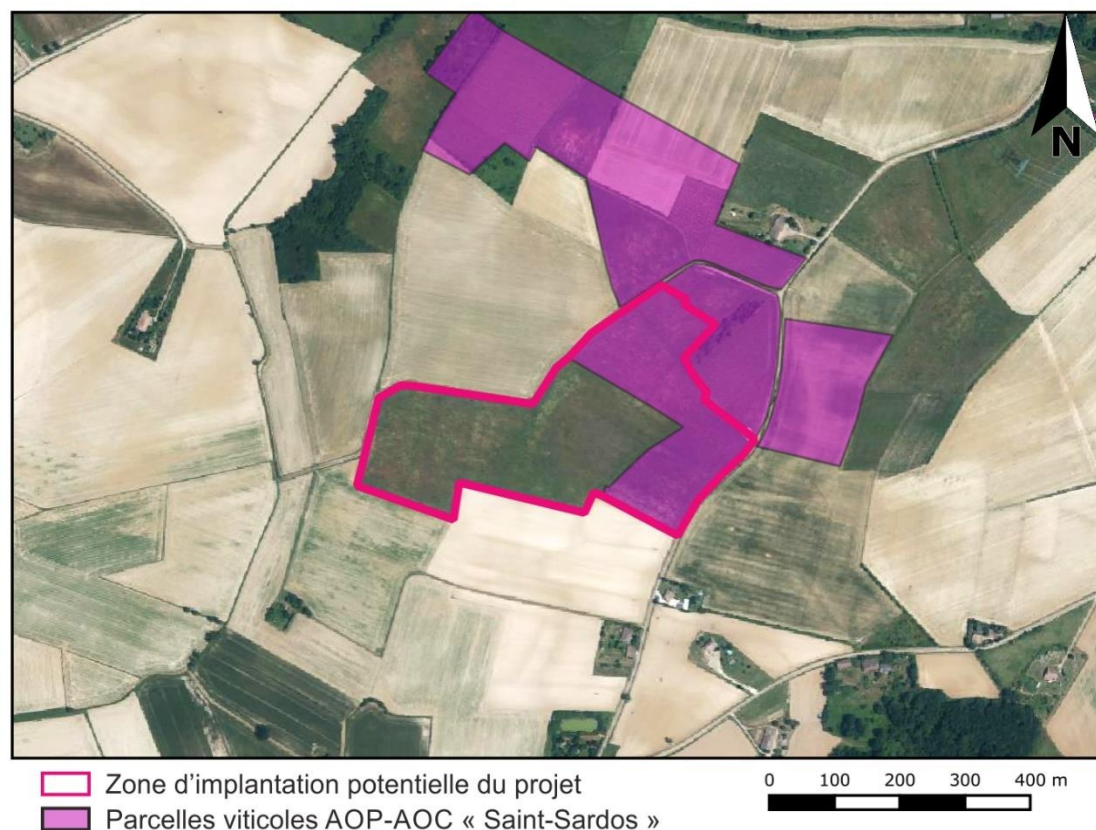


Figure 82 Parcelles viticoles AOP-AOC "Saint-Sardos" et zone d'implantation potentielle du projet

Malgré ce classement, ces parcelles n'ont jamais fait l'objet d'une activité viticole, mais seulement agricole avec un recensement au Registre Parcellaire Graphique en tant que grande culture, prairie ou jachère depuis l'année 2007 à minima.

PLANCHE 60. Registre Parcellaire Graphique 2022

Registre Parcellaire Graphique 2022



2.6.6. Voisinage

Bien que l'habitat soit diffus dans le secteur de la zone d'implantation potentielle du projet, cette dernière se trouve à proximité du centre-bourg de Saint-Sardos et des lieux de vie suivants (rayon de 1 km autour de la ZIP) :

Tableau 75. Voisinage de la zone d'implantation potentielle du projet

Habitations	Commune	Distance par rapport à la ZIP
Promeneurs PR 12 « Entre Vins et Vignobles »	Saint-Sardos	Limitrophe au nord
Promeneurs Route d'Escala		Limitrophe à l'est
Habitations du lieu-dit « Escala »		80 m au sud
Habitation du lieu-dit « Ramounet »		150 m au sud
Habitation et ferme du lieu-dit « la Majorelle » <sup>43</sup>		160 m au nord-est
Bâti en ruines du lieu-dit « Quillot »		210 m au sud-ouest
Habitations du lieu-dit « Juillia »		225 m au sud-est
Habitation du lieu-dit « las Négros » <sup>44</sup>		365 m à l'ouest
Habitation et locaux agricoles du lieu-dit « Capelas » <sup>45</sup>		380 m au sud
Bâti abandonné du lieu-dit « Salat »		420 m au sud
Habitations du lieu-dit « Saint-Jean »		450 m au sud-est
Habitations du lieu-dit « Rivière » <sup>46</sup>		485 m au nord
Habitations du lieu-dit « la Brune »		570 m au nord
Habitations du lieu-dit « Petit Cornac »		630 m au nord-est
Habitation du lieu-dit « Laboulette »		640 m au sud
Habitations du lieu-dit « Rivière »		650 m à l'ouest-nord-ouest
Quartier sud-ouest du bourg de Saint-Sardos (« Cornac », « La Bergeronne »)		750 m au nord-est
Habitations du lieu-dit « la Ponchude »		760 m au sud
Habitations et locaux agricoles du lieu-dit « Matherieu » ou « Matherion »		780 m au sud-est
Habitation et locaux agricoles du lieu-dit « Touyres »		820 m au nord-ouest
Habitations du lieu-dit « Lupau »		850 m au nord-est
Habitations du lieu-dit « Bordes Neuves »		900 m au sud-est
Habitation et locaux agricoles du lieu-dit « Mont Saint-Peyre »		920 m à l'est
Habitation et hangar agricole du lieu-dit « la Vignasse »	920 m au sud-ouest	

<sup>43</sup> Dénomination cadastrale « Roujets »

<sup>44</sup> Dénomination cadastrale « Dussau ».

<sup>45</sup> Dénomination locale. Appellation cadastrale : « Ramounet ».

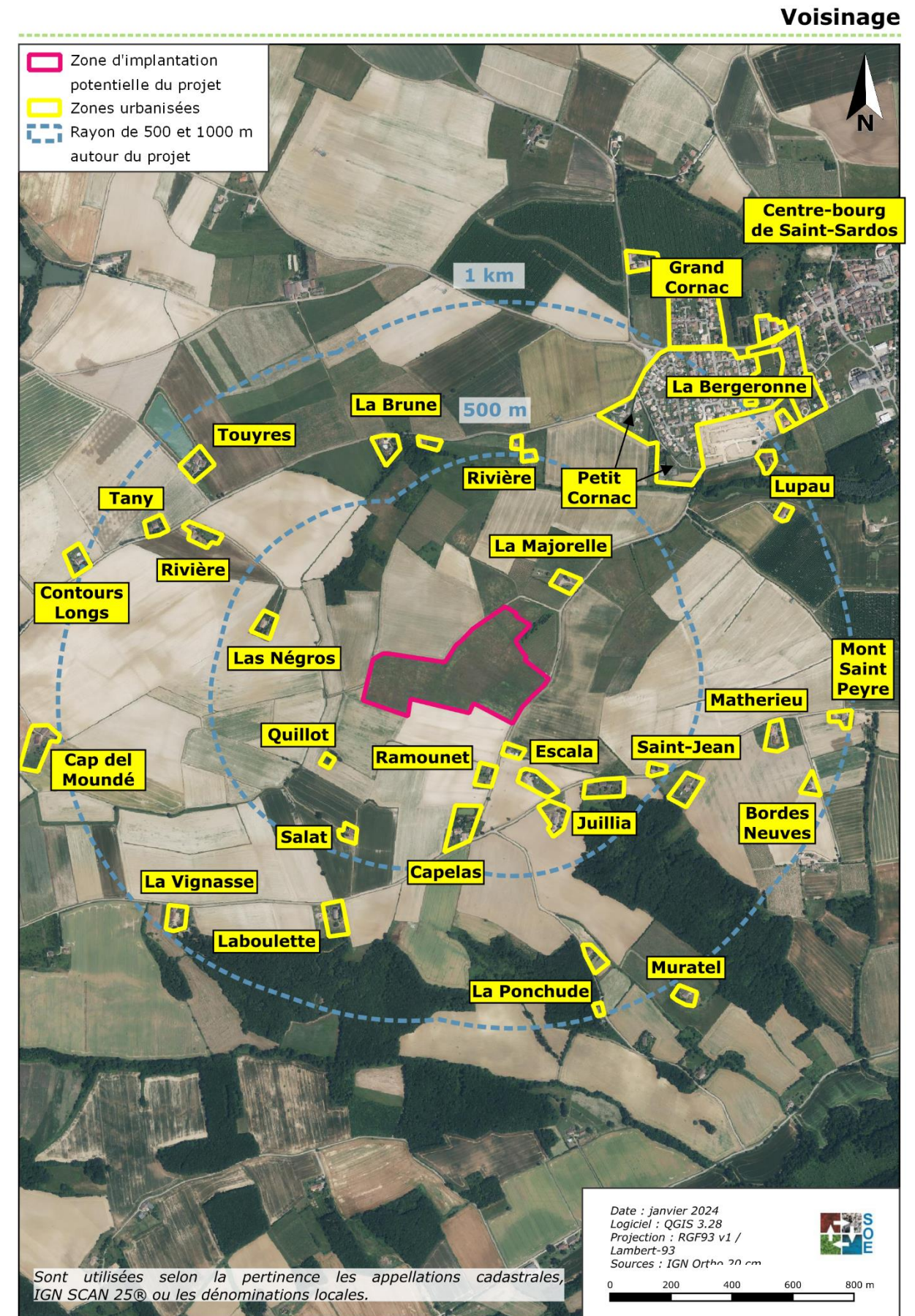
<sup>46</sup> Dénomination cadastrale « Petit Cornac »

Habitations	Commune	Distance par rapport à la ZIP
Habitation et locaux agricoles du lieu-dit « Cap del Moundé »		990 m à l'ouest
Habitation du lieu-dit « Muratel »		1 km au sud-est

Source : cadastre.gouv.fr, IGN SCAN 25®

→ La zone d'implantation potentielle du projet, bien que située dans un contexte rural, est localisée à proximité de lieux-dits pour la plupart agricoles et des habitations du village de Saint-Sardos (habitation la plus proche à 80 m au sud des terrains du projet).

PLANCHE 61. Voisinage



## 2.6.7. Hébergement, loisirs et activités touristiques

### 2.6.7.1. Hébergement touristique

Il n'existe aucun hôtel, camping ou autre type d'hébergement collectif recensé par l'INSEE au 1<sup>er</sup> janvier 2022 sur la commune de Saint-Sardos.

Très peu de gîtes de France sont recensés dans le secteur d'étude. Le gîte le plus proche est le « gîte des Coymes » (2 épis) localisé au lieu-dit « Coymes » sur la commune de Saint-Sardos, à environ 3,3 km au nord de la ZIP.

Peu d'hébergements recensés par la plateforme AirBnb sont localisés dans le secteur d'étude également. Le plus proche est situé à environ 1,3 km à l'est, au lieu-dit « Bioulesque ».

Le site internet de la commune de Saint-Sardos recense deux établissements de chambres d'hôtes :

- Dans une demeure ancienne « la Glycine », située à 1,4 km à l'est de la ZIP ;
- Dans une maison de maître du 19<sup>e</sup> siècle (« gîte des Coymes », précédemment citée), à 3,3 km au nord de la ZIP.

Un autre hébergement est recensé sur la commune par Google Maps : il s'agit de « la Crolle » localisé à environ 1,3 km au nord de la ZIP. Aucune inter-visibilité n'est possible avec la ZIP.

### 2.6.7.2. Éléments patrimoniaux

Très peu de monuments sont présents dans le secteur d'étude. Quelques pigeonniers et domaines patrimoniaux remarquables conservés sont localisés de manière éparse sur le territoire de la commune.

### 2.6.7.3. Activités touristiques et de loisirs

La commune ne dispose pas d'un office du tourisme. L'offre touristique de Saint-Sardos est rattachée à l'office de tourisme de Montech, à environ 10 km au nord-est de Saint-Sardos. Il s'agit d'un office de tourisme intercommunal pour les communes de la communauté de communes Grand Sud Tarn et Garonne.

La commune de Saint-Sardos dispose d'une association communale de chasse agréée. En revanche, elle ne dispose pas d'une association communale de pêche agréée. La Fédération départementale de pêche du Tarn-et-Garonne et l'association de pêche agréée de Verdun-sur-Garonne, autre commune du secteur, proposent des activités de pêche au niveau des lacs de Saint-Sardos (voir Figure 85).

La proposition touristique et de loisirs dans le secteur est relativement réduite dans ces villages de petite taille. Celle-ci est limitée à quelques structures (écuries, restaurants, stades) proposant des activités et services et se constitue surtout au travers de la visite des différentes églises, paroisses, plans d'eau du secteur.



Figure 83. Stade Jean Rodier de Saint-Sardos

Source : photographie SOE – visite de terrain du 05/10/2022

La commune de Saint-Sardos dispose néanmoins d'une attractivité notable grâce à un parc de loisirs sur les berges du Lac de Boulet et un centre aéré et de loisirs. Les loisirs suivants étaient proposés pour la saison 2019 : piscines, toboggan, terrains multisports, paintball, ... (voir Figure 84).

Le parc de loisirs et sa base aquatique sont actuellement fermés. Le site est en cours de réhabilitation et rouvrira pour 2025<sup>47</sup>.

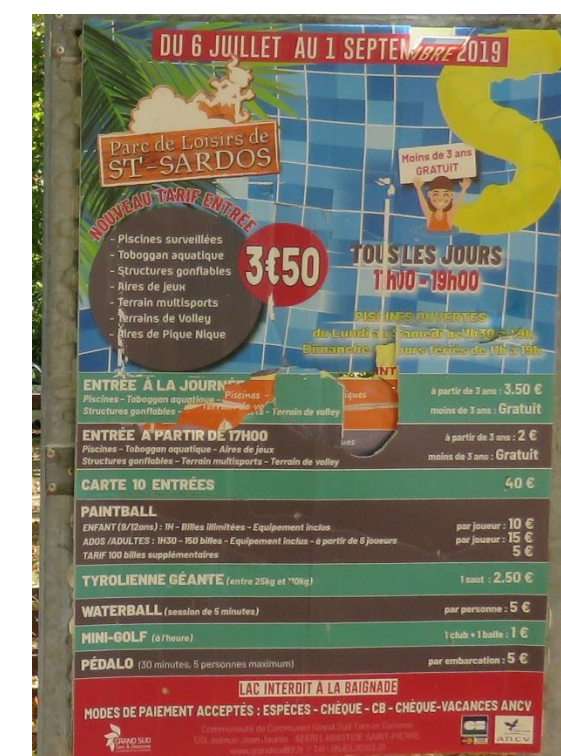


Figure 84. Activités proposées en 2019 à la base de loisirs du Lac de Boulet à Saint-Sardos

Source : photographie SOE – visite de terrain du 05/10/2022

<sup>47</sup> <https://www.tourisme-tarnetgaronne.fr/decouverte/territoires-deau/lac-de-saint-sardos-enchante-les-enfants-et-les-parents/>